

ANNUAIRE
DES
A
CÔTES-DU-NORD
POUR L'ANNÉE
1841.



SAINT-BRIEUC ,
CHEZ L. PRUD'HOMME, IMPRIM.-LIB.
ET CHEZ LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

CALENDRIER ⁽¹⁾

NOUVEAU ,

A L'USAGE

DE LA VILLE ET DU DIOCESE

DE SAINT - BRIEUC ,

Pour l'année M. DCC. XLI.

CONTENANT

les principales Fêtes de la Ville et du Diocèse , suivant le Breviaire de la Cathédrale , les différens Quartiers de chaque Lune , et enrichi de plusieurs curiositez intéressantes.



A SAINT-BRIEUC ,

chez J.-B. DOUBLET , Imprimeur de M. l'Evêque ,
de la Ville et du Collège. 1741.

(1) Il a paru convenable de reproduire intégralement le Calendrier qui suit , comme objet de curiosité et de comparaison de ce qui était il y a un siècle avec ce qui existe maintenant.

TABLE DU TEMS

Pour l'Année 1741.

Nombre d'Or,	XIII.
Cicle Solaire,	XIV.
Epacte,	XII.
Indiction Romaine,	IV.
Lettre Dominicale,	A.

FESTES MOBILES.

La Septuagésime,	29 Janv.
Les Cendres,	15 Février.
PASQUES,	2 Avril.
Les Rogations,	8 May.
L'Ascension,	11 May.
PENTECOSTE,	21 May.
La Trinité,	28 May.
FESTE-DIEU,	1 Juin.
L'Avent,	3 Décembre.
Des Rois à la Septuagésime,	3 Dim.
De la Pentecôte à l'Avent,	27 Dim.

QUATRE-TEMPS.

Du Printemps,	les 22, 24 et 25 Fév.
De l'Eté,	les 24, 26 et 27 May.
De l'Automne,	les 20, 22 et 23 Sept.
De l'Hyver,	les 20, 22 et 23 Dec.

AVIS.

CE petit Calendrier n'ayant été entrepris que dans la vûe d'obliger le public, sans nuire à personne, l'Imprimeur prie les personnes zélées de lui faire part des pièces curieuses et utiles qu'elles peuvent avoir, afin qu'il puisse le rendre plus utile dans la suite.

(39)

JANVIER

A 31 jours, et la Lune 30.

Jours du mois.	Noms des Saints.
Dim 1	La Circoncision
lund 2	Oct. s. Etienne
mar 3	Geneviève
mer 4	Tite
jeud 5	Telesphore
vend 6	Les Rois
sam 7	Raimond
Dim 8	Lucien
lund 9	Josse
mar 10	Guillaume
mer 11	Higin
jeud 12	Paul, hermite
vend 13	Oct. Epiph.
sam 14	Hilaire, évêque
Dim 15	S. Nom de Jésus
lund 16	Marcelle, p.
mar 17	Antoine, abbé
mer 18	Chaire s. Pierre
jeud 19	Paul, 1. herm.
vend 20	Fabien et Seb.
sam 21	Agnès, v.
Dim 22	Vinc. et An.
lund 23	Raymond
mar 24	Timothee
mer 25	Conv. s. Paul
jeud 26	Polycarpe.
vend 27	Jean Chrysost.
sam 28	Canut, m.
Dim 29	Septuagésime
lund 30	Martine, v.
mar 31	Pierre Nol.

FÉVRIER

A 28 jours, et la Lune 29.

Jours du mois.	Noms des Saints.
mer 1	Ignace, év.
jeud 2	La Purification
vend 3	Maure, abbé
sam 4	André. év.
Dim 5	Sexagésime
lund 6	François de S.
mar 7	Romualde
mer 8	Jean de Mat.
jeud 9	Apolline, v.
vend 10	Scolastique
sam 11	Agathe, v.
Dim 12	Quinquagésime
lund 13	Vinc. et An.
mar 14	Valentin
mer 15	Les Cendres
jeud 16	Julienne
vend 17	Silvain
sam 18	Siméon
Dim 19	Quadragesime
lund 20	Eucher
mar 21	Philibert
mer 22	Quatre tems
jeud 23	Lazare
vend 24	Mathias
sam 25	Taraise
Dim 26	Reminiscere
lund 27	Léandre
mar 28	Honorine.

EPACTE XII.

(40)

MARSA 31 jours , et la Lune
30.

<i>Jours du mois.</i>	<i>Noms des Saints.</i>
mer 1	Albin
jeud 2	Loup
vend 3	Lucie
sam 4	Casimire
<i>Dim 5</i>	<i>Oculi</i>
lund 6	Perpétue
mar 7	Thomas d'Aquin
mer 8	Jean de Dieu
jeud 9	Françoise, v.
vend 10	40 Martyrs
sam 11	Firmin
<i>Dim 12</i>	<i>Lactare</i>
lund 13	Paul de Léon
mar 14	Grégoire, p.
mer 15	Tranquille
jeud 16	Abraham
vend 17	Patrice, év.
sam 18	Cirile
<i>Dim 19</i>	<i>Judica</i>
lund 20	Joachim
mar 21	Benoît, abbé
mer 22	Joseph
jeud 23	Eusèbe
vend 24	Compassion
sam 25	Annontiation
<i>Dim 26</i>	<i>Les Rameaux</i>
lund 27	Jean, herm.
mar 28	Gontran
mer 29	Eustache
jeud 30	Guerrin.
vend 31	Mort de N. S.

AVRILA 30 jours , et la Lune
29.

<i>Jours du mois.</i>	<i>Noms des Saints.</i>
sam 1	Hugues év.
<i>Dim 2</i>	<i>PASQUES</i>
lund 3	Ambroise
mar 4	Gonery
mer 5	Piône
jeud 6	Xiste, pape
vend 7	Galice
sam 8	Gautier, abbé
<i>Dim 9</i>	<i>Quasimodo</i>
lund 10	François de P.
mar 11	Léon, pape
mer 12	Isidore, év.
jeud 13	Herménégilde
vend 14	Vincent Ferrier
sam 15	Canon. de s. Guil.
<i>Dim 16</i>	<i>Paterne</i>
lund 17	Anicet, pape
mar. 18	Parfait
mer 19	Amaury
jeud 20	Marcian
vend 21	Anselme
sam 22	Sotère
<i>Dim 23</i>	<i>Victorien</i>
lund 24	Georges
mar 25	Marc, évang.
mer 26	Clète
jeud 27	Polycarpe
vend 28	Vital, m.
sam 29	Pierre, m.
<i>Dim 30</i>	<i>Catherine</i>

(41)

MAYA 31 jours , et la Lune
30.

<i>Jours du mois.</i>	<i>Noms des Saints.</i>
lund 1	Brieuc, év.
mar 2	Athanase, év.
mer 3	Inv. ste Croix
jeud 4	Philip. et s. Jacq.
vend 5	Pii, pape
sam 6	Jean Porte-Lat.
<i>Dim 7</i>	<i>Stanislas, év.</i>
lund 8	Oct. s. Br. Rog.
mar 9	Grég. de Naz.
mer 10	Antoine
jeud 11	L'Ascension
vend 12	Nérée, mart.
sam 13	Monic, veuve
<i>Dim 14</i>	<i>Boniface</i>
lund 15	App. s. Michel
mar 16	Ubalde
mer 17	Sévère
jeud 18	Oct. de l'Asc
vend 19	Yves, conf.
sam 20	Vigile jeûnée
<i>Dim 21</i>	<i>LA PENTEC.</i>
lund 22	Romain
mar 23	Didier, év.
mer 24	Quatre tems
jeud 25	Urbain, p.
vend 26	Eleuthère
sam 27	Jean, pape
<i>Dim 28</i>	<i>La Trinité</i>
lund 29	Pierre célest.
mar 30	Philippe Nér.
mer 31	Venant, m.

JUINA 30 jours , et la Lune
29.

<i>Jours du mois.</i>	<i>Noms des Saints.</i>
jeud 1	Fête-Dieu
vend 2	Marcelle
sam 3	Clotilde
<i>Dim 4</i>	<i>Optat, év.</i>
lund 5	Donatien et Rog.
mar 6	Norbert
mer 7	Mériadec
jeud 8	Oct. Fête-Dieu
vend 9	Bernardin
sam 10	Marguerite
<i>Dim 11</i>	<i>Barnabé, ap.</i>
lund 12	Jean, Conf.
mar 13	Antoine de P.
mer 14	Basile le G.
jeud 15	Magd de P.
vend 16	Olivier
sam 17	Hervé
<i>Dim 18</i>	<i>Marc et Mat.</i>
lund 19	Julienne, v.
mar 20	Silvère, p.
mer 21	Méen, abbé
jeud 22	Paulin, év.
vend 23	Vigile-jeune
sam 24	Nativité de saint Jean-Bapt.
<i>Dim 25</i>	<i>Tr. s. Eloy</i>
lund 26	Jean et Paul
mar 27	Gontran
mer 28	Léon, pape
jeud 29	Pierre et Paul
vend 30	Com. s. Paul

(42)

JUILLET

A 31 jours, et la Lune
30.

Jours du mois.	Noms des Saints.
sam 1	Oct. s. Jean
Dim 2	Visit. de la V.
lund 3	Martial
mar 4	Tr. s. Martin
mer 5	Zoëme
jeud 6	Oct. s. Pierre
vend 7	Félix, év.
sam 8	Elizabeth
Dim 9	Cyrile
lund 10	S. pt Frères, m.
mar 11	Pii, pape
mer 12	Jean, abbé
jeud 13	Anaclet
vend 14	Bonaventure
sam 15	Henry
Dim 16	N. D. des C.
lund 17	Alexis
mar 18	Simphorose
mer 19	Vincent de P.
jeud 20	Marguerite
vend 21	Praxède
sam 22	Marie-Magd.
Dim 23	Apollinaire
lund 24	Christine
mar 25	Jacques, ap.
mer 26	Anne
jeud 27	Germain
vend 28	Samson
sam 29	Guillaume, év.
Dim 30	Abdon
lund 31	Ignace

AOUST.

A 31 jours, et la Lune
29.

Jours du mois.	Noms des Saints.
mar 1	Pierre aux l.
mer 2	N. D. des A.
jeud 3	Inv. s. Etienne
vend 4	Dominique
sam 5	Oct. s. Guill.
Dim 6	Transfiguration
lund 7	Cajetan
mar 8	Cyriaque
mer 9	N. D. des Neiges
jeud 10	s. Laurent
vend 11	Tib. et Suzanne
sam 12	Claire
Dim 13	Hippolyte
lund 14	Eusèbe
mar 15	Assomption
mer 16	Roch
jeud 17	Oct. s. Laurent
vend 18	Ilyacinthe
sam 19	Louis, év.
Dim 20	Joachim
lund 21	Bernard, abbé
mar 22	Oct. Assomption
mer 23	Philippe
jeud 24	Barthelemi
vend 25	Louis
sam 26	Nazaire
Dim 27	Hermet
lund 28	Augustin.
mar 29	Décol. s. Jean
mer 30	Rose, vierge
jeud 31	Raymond

(43)

SEPTEMBRE

A 30 jours, et la Lune
autant.

Jours du mois	Noms des Saints.
vend 1	Marthe, vierge
sam 2	Etienne, roi
Dim 3	Isidore, lab.
lund 4	Rosalie
mar 5	Laurent Just.
mer 6	Zacharie
jeud 7	Reyne
vend 8	La Nativité de N. D.
sam 9	Gorgone
Dim 10	s. Nom de M.
lund 11	Nicolas de T.
mar 12	Raphaël
mer 13	Maurille
jeud 14	Exalt. s. Croix
vend 15	Oct. de la Nat.
sam 16	Ded. de l'Eglise
Dim 17	Stig. de s. Fr.
lund 18	Thomas de V.
mar 19	Janvier
mer 20	Eustache, 4 t
jeud 21	Mathieu
vend 22	Maurice
sam 23	Oct. de la Ded.
Dim 24	V. de la Mer
lund 25	Corneille
mar 26	Lin, pape
mer 27	Cosm. et Dam
jeud 28	Wenceslas
vend 29	S. Michel
sam 30	Jérôme

OCTOBRE

A 31 jours, et la Lune
30.

Jours du mois.	Noms des Saints.
Dim 1	Le Rosaire
lund 2	Anges Gard.
mar 3	Rémy
mer 4	François
jeud 5	Stig. s. François
vend 6	Bruno
sam 7	Marc, pape
Dim 8	Brigitte
lund 9	Denys
mar 10	Clair, év.
mer 11	François de B.
jeud 12	Maximin
vend 13	Eduard
sam 14	Caliste
Dim 15	Thérèse
lund 16	Vital
mar 17	Hedwige
mer 18	Tr. Rel. s. Brieuc
jeud 19	Pierre d'Alc.
vend 20	Luc, évang.
sam 21	Ursulle
Dim 22	Moderan
lund 23	Fortunat
mar 24	Magloire
mer 25	Chrysanthé
jeud 26	Evariste
vend 27	Vigile jeûnée
sam 28	Simon et Jude
Dim 29	Tr. s. Yves
lund 30	Lucain
mar 31	Vigile jeûnée

(44)

NOVEMBRE

A 30 jours, et la Lune
autant.

Jours du mois.	Noms des Saints.
mer 1	La Toussaint
jeud 2	Commémoration des Trépassés.
vend 3	Goberien
sam 4	Charles, év.
Dim 5	Colledoc
lund 6	Melaine
mar 7	Raoul
mer 8	Oct. de la Tous.
jeud 9	Ded. Bas. du S.
vend 10	Mathurin
sam 11	Martin, év.
Dim 12	Martin, pape
lund 13	Didace
mar 14	André
mer 15	Malo, év.
jeud 16	Gertrude
vend 17	Grégoire, év.
sam 18	Ded. Bas. s. P.
Dim 19	Elizabeth, v.
lund 20	Félix de Val.
mar 21	Présent. N. D.
mer 22	Cécile
jeud 23	Clément, pape
vend 24	Jean de la Cr.
sam 25	Catherine, v.
Dim 26	Pierre d'Ale.
lund 27	Agricole
mar 28	Chaumont
mer 29	Saturnin, vig.
jeud 30	André, ap.

DECEMBRE

A 31 jours, et la Lune
29.

Jours du mois.	Noms des Saints.
vend 1	Tudualde
sam 2	Bibiane
Dim 3	Avent
lund 4	Barbe
mar 5	Pierre Chrys.
mer 6	Nicolas, év.
jeud 7	Ambroise
vend 8	Concept. N. D.
sam 9	François Xav.
Dim 10	Melchiade
lund 11	Damase
mar 12	Corentin
mer 13	Luce
jeud 14	Nicaise
vend 15	Oct. Concept.
sam 16	Eusèbe
Dim 17	Briac
lund 18	Gratian
mar 19	Timoléon
mer 20	Quatre-tems
jeud 21	Thomas, ap.
vend 22	Quatre-tems
sam 23	Vigile jeunée
Dim 24	Servule
lund 25	NOEL
mar 26	Etienne
mer 27	Jean, ap.
jeud 28	ss. Innocents
vend 29	Thomas, év.
sam 30	Sabin
Dim 31	Silvestre

(45)

JANVIER, Signe le Verseau.

- ☺ Pleine Lune le deux.
- ☾ Dernier Quartier le neuf.
- ☉ Nouvelle Lune le dix-sept.
- ☾ Premier Quartier le vingt-cinq.

FÉVRIER, Signe les Poissons.

- ☺ Pleine Lune le premier.
- ☾ Dernier Quartier le huit.
- ☉ Nouvelle Lune le quinze.
- ☾ Premier Quartier le vingt-trois.

MARS, Signe le Bellier.

- ☺ Pleine Lune le premier.
- ☾ Dernier Quartier le huit.
- ☉ Nouvelle Lune le quinze.
- ☾ Premier Quartier le vingt-deux.
- ☺ Pleine Lune le vingt-neuf.

AVRIL, Signe le Taureau.

- ☾ Dernier Quartier le six.
- ☉ Nouvelle Lune le quatorze.
- ☾ Premier Quartier le vingt-deux.
- ☺ Pleine Lune le vingt-neuf.

MAY, Signe les Gemeaux.

- ☾ Dernier Quartier le six.
- ☉ Nouvelle Lune le quatorze.
- ☾ Premier Quartier le vingt.
- ☺ Pleine Lune le vingt-huit.

JUIN, Signe l'Ecrevisse.

- ☾ Dernier Quartier le cinq.

(46)

- ☉ Nouvelle Lune le treize.
- ☾ Premier Quartier le vingt-un.
- ☽ Pleine Lune le vingt-huit.

JUILLET, Signe le Lion.

- ☾ Dernier Quartier le six.
- ☉ Nouvelle Lune le quatorze.
- ☾ Premier Quartier le vingt-un.
- ☽ Pleine Lune le vingt-huit.

AOUST, Signe la Vierge.

- ☾ Dernier Quartier le cinq.
- ☉ Nouvelle Lune le treize.
- ☾ Premier Quartier le vingt.
- ☽ Pleine Lune le vingt-sept.

SEPTEMBRE, Signe la Balance.

- ☾ Dernier Quartier le trois.
- ☉ Nouvelle Lune le dix.
- ☾ Premier Quartier le dix-neuf.
- ☽ Pleine Lune le vingt-sept.

OCTOBRE, Signe le Scorpion.

- ☾ Dernier Quartier le quatre.
- ☉ Nouvelle Lune le treize.
- ☾ Premier Quartier le vingt.
- ☽ Pleine Lune le vingt-sept.

NOVEMBRE, Signe le Sagitaire.

- ☾ Dernier Quartier le deux.
- ☉ Nouvelle Lune le huit.
- ☾ Premier Quartier le seize.

(47)

- ☽ Pleine Lune le vingt-trois.

- ☾ Dernier Quartier le trente.

DECEMBRE, Signe le Capricorne.

- ☉ Nouvelle Lune le sept.

- ☾ Premier Quartier le quatorze.

- ☽ Pleine Lune le vingt.

- ☾ Dernier Quartier le vingt-huit.

La foi chrétienne reçue en France et en Bretagne, Saint Brieuc doit être regardé comme l'Apôtre de la ville et du diocèse qui porte son nom.

De l'époque et établissement de son Evêché.

Le sentiment devenu aujourd'hui le plus commun, est que le Christianisme n'a reçu son principal accroissement dans les Gaules, que vers le milieu du troisième siècle, c'est-à-dire l'an 250, ou environ, sous l'empire de Dèce, et sous les Pontificats de S. Fabien, et de S. Corneille, qui est le temps où on fixe la vraie époque de la Mission de S. Denys à Paris, de S. Gatien à Tours, et des premiers Evêques de quelques autres Sièges, envoyés de Rome.

Aussi fût-ce de Tours, comme il y a toute apparence, que S. Clair et Ennius furent

envoyés par S. Gatien dans l'Armorique, ou notre Bretagne, vers l'an 277. aux pays de Nantes, Rennes, et Vannes, pour y prêcher la Foi de J.-C. La ville de Nantes qui fut le siège de leurs successeurs, fut honorée du Martyr des deux frères Donatien et Rogatien.

Mais quoique les Armoricains eussent apparemment tous reçu la véritable Religion, par les travaux apostoliques de S. Clair, d'Ennius et des autres Prélats qui avaient établi dans le pays la Foi chrétienne, on en doit cependant regarder comme véritables Apôtres, les saints Evêques, Prêtres et Moines, qui accompagnèrent les Bretons de l'Isle d'Angleterre dans le passage qu'ils firent dans notre Bretagne au cinquième siècle, où il est à croire qu'ils trouvèrent encore assez de vices et de pratiques superstitieuses à combattre, pour être regardés comme les nouveaux Apôtres du pays.

Entre les Evêques qui suivirent ces Bretons de l'Isle, on y compte S. Brienc qui donna son nom à la Ville et au Diocèse, et en fut reconnu pour le premier Evêque.

S. Brienc étoit, à ce que l'on croit, originaire de la Province de Cornouailles insulaire, issu de parens de la première distinc-

tion. Ce qu'on peut dire de sa vie se réduit à peu de choses; les uns le font disciple de S. Germain d'Auxerre, les autres de S. Germain de Paris: ce qu'il y a de constant, est qu'il fut célèbre par ses vertus et ses miracles, et qu'il bâtit un monastère dans le lieu où s'est formé la Ville qui porte son nom; mais le monastère et l'Eglise dans la suite dédiée à S. Etienne, ne furent érigés en Siège Episcopal, et on n'en doit fixer l'établissement qu'en 848 par Nominoë un de nos Ducs de Bretagne, qui prit même dans la suite le titre de Roy; les autres Ducs jusqu'à Pierre II. inclusivement, y firent depuis de grands dons, et plusieurs fondations.

S. Brienc mourut vers l'an 502, âgé de plus de 90 ans. Le ravage des Normands survenu dans la suite, fit transférer son corps dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Serges à Angers, où il est encore gardé. En 1210, Pierre Evêque de Saint-Brienc, obtint de l'Evêque d'Angers et de cette Abbaye, un Bras, deux Côtes et un peu de la Tête des reliques de S. Brienc, qui se conservent encore aujourd'hui au trésor de sa Cathédrale. Une inscription trouvée dans sa châsse lui donne la qualité d'Evêque.

Le Chapitre de la Cathédrale est composé d'un Doyen, un Tresorier, deux Archidia- cres, un Scholastique, un Grand Chantre et vingt Prébendes.

130. Paroisses, et 3590 Feux.

En 940. Fondation de l'Eglise Collegiale de Saint Guillaume.

En 1079. Eudon Comte de Penthievre fut enterré dans la Cathédrale de S. Brieuc: il était frère du Duc Allain III. surnommé le Grand, tous deux fils de Geffroy I. Duc de Bretagne.

En 1137. Fondation de l'Abbaye de Bos- quen près Jugon, Ordre de Citeaux, par Ollivier II. et Agnorie son épouse: elle est fille de Begars.

En Septembre 1137. Fondation de Saint- Aubin des Bois près la Hunaudaye, Ordre de Citeaux, par le Comte de Lamballe: elle est aussi fille de Citeaux.

En 1153. Fondation de l'Abbaye de Lante- nac, près la Cheze sur la riviere de Blavet, Ordre de S. Benoît, par Eudon Duc de Bre- tagne: elle est de la Reforme de la Congre- gation de S. Maure depuis 1646.

En 1202. Fondation de l'Abbaye de Beau- port, de l'Ordre de Prémontrés, sur le ri-

vage de la mer, Paroisse de Plouzec, par Allain Comte de Goëlo, et Peronelle son épouse; elle étoit fille de la Luzerne, l'Acte de fondation porte don de huit cures, sça- voir Pordic, Etable, Plouvara, Plelo, Plou- ha, Yvias, Plouagat et Boqueho.

En 1220. Guillaume Pichon ou Pinchon, d'une Famille noble de l'Evêché de S. Brieuc, fut élu Evêque de ce Diocese; il mourut le 29. Juillet 1234. âgé d'environ 59 ans: son corps fut enterré dans son Eglise Cathédral- le, qu'il avait commencé à bâtir, et qui ne fut achevée qu'en 1237. sous l'Evêque Phi- lippe son successeur. Le Pape Innocent IV. après avoir vu l'enquête des Miracles operés à son tombeau, l'inscrivit au catalogue des Saints, et lui décerna un culte public par sa Bulle du 15. Avril 1247.

La Tour de Cesson bâtie sur la fin du quatorzième siecle, sous le Duc Jean IV. dit le Conquerant, pendant son mariage avec Jeanne de Navarre sa troisième femme, ce qui se verifie encore par les armes de Na- varre qu'on voit en alliance avec celles de Bretagne sur une pierre de la Tour. Ce Duc mourut en 1399., et Jeanne de Navarre sa veuve se remaria au Roy d'Angleterre.

La Tour de Cesson a soutenu plusieurs sieges, particulièrement pendant la Ligue en Bretagne; mais après l'Edit de pacification de 1598. Henri IV. pour prevenir les maux que la garnison de plusieurs places fortes avait causés en ordonna la demolition, du nombre desquelles la Tour de Cesson près Saint Brieuc fut comprise, et Salomon Ruffelet, Sénéchal Royal environ 1603. commis pour la faire démolir.

En 1337. fondation des Augustins de Lamballe par Ollivier de Tournemine Seigneur de la Hunaudaye, et Isabeau de Machecoul son épouse.

Le 19. Juin 1394. la ville de S. Brieuc fut assiegée, prise et pillée au bout de quinze jours par le Connétable de Clisson.

Le 15. May 1405. fondation de la Collegiale de Quintin dans la Chapelle près le Château, de cinq Prébendes, et deux Enfants de chœur, par Beatrix de Thoüair Comtesse de Quintin, et Geffroi cinquième du nom son mari, augmentée en 1431. d'une Prébende par François de la Ruë Doyen de lad. Collegiale; en 1438, de trois Prébendes par Jean du Pairier Comte de Quintin, et en 1482. le 10. Mars de deux autres Prébendes

par Tristan du Pairier aussi Comte de Quintin.

En 1406. les habitants de la Ville de Saint-Brieuc se mutinerent contre les Officiers du Duc de Bretagne.

En 1409. l'Isle de Brehat fut pillée par les Anglois, les maisons brûlées, et le Château rasé: elle demeura long temps déserte.

En 1414. fondation des Collégiales de Lamballe et de Malignon.

En 1420. les Châteaux de Lamballe et de Jugon furent assiegés, pris et rasez par l'Armée du Duc de Bretagne.

En 1443. Bâtiment de la Chapelle du Saint Sacrement, et d'une chambre au-dessus, par Jean Prejent Evêque.

En 1487. la Ville de Quintin est pillée, et l'ancien Château pris; car le beau Château qu'on y voit actuellement ne fut commencé à bâtir que du tems de Denys de la Barde, par Dame Henriette de la Tour d'Auvergne, Dame de la Moussaye, Comtesse de Quintin.

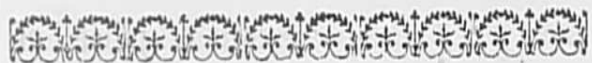
Les PP. Cordeliers dès 1451. avaient été établis près le Legué, et commencé à y bâtir; mais Christophle de Pennemarch Evêque de Saint-Brieuc, ayant acquis en 1503. le manoir et maison de Haute-Garde, de

(54)

Thebaut de Keimmerch, et de Jeanne de Couvran Seigneur et Dame du Quilliou et de la Morandaye, à la condition qu'ils seraient reconnus et leurs descendans pour Fondateurs, fit bâtir leur Couvent à la Haute-Garde, où on le voit aujourd'hui ; l'Eglise ne fut achevée que sous son successeur Ollivier du Chastel, qui en fit la dédicace le 26. Juillet 1515.

Au mois d'Octobre 1539. établissement du Papegault.

En Octobre 1565. Edit portant union de la Juridiction Royale de Goëlo à la Seigneurie de Cesson, et translation de Lanvollon en la Ville de Saint-Brieuc.



Liste de Messieurs les Juges, Avocats, Procureurs, et autres Officiers suivans les Juridictions de la Ville de S. Brieuc, avec leurs demeures.

COUR ROYALE.

MESSIEURS,

Phelipot de la Piguelaye, *Sénéchal,*
bas Fardel.

(55)

Kangal de la Hautiere, *Alloué, ruë Fardel.*
Bernard du Haucilly, *Lieutenant et Subde-*
légué, ruë Charbonnerie.
Delpeuch de Goudemail *Procureur du Roy,*
ruë Saint Gouëno.
Me. Rocaboy, Greffier, *ruë de Gouët.*

REGUAIRES,

Seuls Jugès de Police de la Ville de Saint Brieuc, et Paroisse de S. Michel, (excepté le tems de la vacance du Siege Episcopal), ainsi que de celles de Cesson, Langueux, Tregueux et Ploufragan.

MESSIEURS,

Du Quellenec de Locmaria, *Sénéchal,*
près les Cordeliers.
Le Clerc de Vaumeno, *Alloué et Lieute-*
nant, ruë Fardel.
Guyonnet, *Procureur Fiscal, ruë de Gouët.*
Me. Rocaboy, Greffier.

AVOCATS.

MAISTRES.

De la Villehervé le Saunier, *ruë S. Gouëno.*
Du Bourgneuf Drillet, *ruë Saint Jacques.*
De la Belle-Issuë Lymon, *près le Séminaire.*
Dufrêne de Prepetit, *ruë Charbonnerie.*

(56)

De la Villecado Damar,	<i>ruë Fardel.</i>
De St. Jut Amette,	<i>ruë S. Goïeno.</i>
De la Fosse,	<i>Grande ruë.</i>
De Grand'champ le Clerc,	<i>sur le Pilon.</i>
De la Villeportamour le Cam,	<i>ruë S. Iac.</i>

PROCUREURS.

MAISTRES,

Quintin,	<i>ruë S. Goïeno.</i>
Touzé,	<i>ruë aux Toiles.</i>
Monjaret,	<i>ruë Fardel.</i>
Duval,	<i>ruë de Gouët.</i>
Marie,	<i>ruë Charbonnerie.</i>
Foubert,	<i>ruë Fardel.</i>
Maubuchon,	<i>Marché au Bled.</i>
Compadre,	<i>ruë Charbonnerie.</i>
Coëssurel l'aîné,	<i>bas Fardel.</i>
Conan,	<i>ruë aux Toiles.</i>
Coëssurel le jeune,	<i>bas Fardel.</i>
l'Hospitalier,	<i>près la Cathédrale.</i>
Tyzon,	<i>ruë Saint Michel.</i>
Loyer,	<i>bas Fardel.</i>
Le Pouliquen,	<i>bas Fardel.</i>
Caro,	<i>ruë S. Goïeno.</i>

Notaires Royaux et Apostoliques suivant l'Ordre de reception.

Me. Quintin, *ruë Saint Goïeno.*

(57)

Me. Duval;	<i>ruë de Gouët.</i>
Me. Meheust,	<i>ruë Fardel.</i>
Me. Bourel,	<i>ruë S. Guillaume.</i>
Me. Gautier,	<i>Marché au Bled.</i>
Me. Conan,	<i>ruë aux Toiles.</i>

Juridictions ayant hautes Justices sous le Ressort du Domaine du Roy de Saint Brieuc, tant en proches qu'arrières Fiefs.

COMTÉ DE GOELLO,

ET BARONNIE D'AVAUGOUR,

Composé des cinq Châtellenies suivantes :

Châtelaudren.

Lanvollon.

Painpol.

La Rochederien.

Châteaulin-Pontrieuc.

*Juridictions qui relevent prochainement du Comté de Goello, et Baronnie d'Avau-
gour, et par appel à S. Brieuc.*

Perrien.

Kdaniel, Rosmar.

Du Liscoët.

Locmaria.

Du Cludon.

Goudelin.

Treguidel.

La Ville-mario.

Langarzeau.

Quimperguezenec.

La Roche jagu.

Munehoire.

(58)

ABBAYES :

Couëtmalouën, *Ordre de Citeaux.*
Beauport, *Ordre de Prémontrés.*
Callac *Fief amorti dépendant de l'Abbaye*
de Sainte-Croix de Quimperlé.

JURIDICTIONS,

Plelo.
Pordic.
Plouha.
Pisandren, *relevant de Plouha.*
Plouzec.
Puhén., Lantic.
Coëtmén.
Plehedel.
Creheren-Rohan.
Creheren-Plouagat.
Kjolly, *en Boquel'o.*
Lehart.
Ploubalanec.
Kitty, Peros et Lavigniec.
Kaoul.
Yvias, *et Fiefs en dépendant.*
Kvel.
Les Fiefs du Bourblanc, et l'age noble
de Plourivau.
La Roche Suhart, *membre du Duché de*

(59)

Penthievre, et les Francs Reguiaires de S.
Brieuc et de Plouvara, *dont les Appellations*
vont directement à la Cour, sont encore
du proche Domaine du Roy de Saint Brieuc,
pour les Cas Royaux et de Rachat.

DUCHÉ DE LORGE

Composé des Jurisdictions suivantes.

Quintin.
Avaugour.
Pommerit-le-Vicomte.
Jurisdictions qui relevent prochainement du-
dit Duché, et par appel à S. Brieuc.
Robien.
Beaumanoir, *Eder.*
Du Quellenec.
Crenan.
La Coste et Crapado.
La Hermoye.
Du Pellinec.
Beaucours.
Du Vieux-châtel Trouron.

Plaids généraux du Siege Royal de St.
Brieuc.

L'ouverture s'en fait le lundy le plus
proche, soit avant ou après le quinzième

des mois de Janvier , Juillet et Octobre. A l'égard de ceux du mois d'Avril, ils commencent le premier lundy dudit mois d'Avril, quand la fête de Pâques arrive à compter depuis le 15. jusqu'au 25. d'Avril ; et quand cette fête arrive à compter du 22. Mars jusqu'au 19 Avril, l'ouverture des Plaids ne se fait que le lendemain du Dimanche de la Quasimodo.

En 1600. fondation des Peres Capucins à S. Briec.

En 1620. André le Porc de la Porte, Evêque de S. Briec, y commença l'établissement du College; ses successeurs, entr'autres M. de Coëtlogon fit rendre un Arrest du Conseil, confirmatif de Lettres Patentes portant qu'on payeroit chaque année sur les deniers d'octroi de la Ville la somme de 600 l. pour le principal du College; depuis M. de la Vieuxville y établit un Regent de Theologie, et M. de Montclus un second Regent de Philosophie.

Le 29 Novembre 1624. par les soins de M. le Porc de la Porte lors Evêque de cette Ville, y furent reçues les Dames Ursulines de la Congregation de Bordeaux et conduites en une maison prébendale sise rue Fardel,

del, où elles demeurèrent deux ans et quelques semaines, tems auquel ledit Seigneur Evêque acquit de noble Olivier le Moine sieur de la Garenne la piece de terre nommée le Pré Tison, où il fit bâtir avec beaucoup de soins et de dépenses le Monastere de Saint-Charles, qu'il decora de presens magnifiques. Il deceda l'an 1632. et fut inhumé dans le tombeau qu'on voit du côté de l'Evangile, en entrant dans la sacristie de ladite Eglise.

En 1624. les Dames du Calvaire furent reçues à S. Briec, étant lors Evêque M. André le Porc de la Porte de Vezin; elles furent deux ans dans un hospice près le College, et n'entrèrent dans ledit couvent qu'en 1626.

En 1622. la Communauté de Saint-Briec aux Etats de la Province assemblez à Nantes, demanda à faire clore la Ville de murs; les Etats y consentirent, parce qu'elle en obtiendrait l'agrément de sa majesté.

En 1628. la premiere pierre des murailles fut placée, sous laquelle fut mise une plaque de cuivre où sont gravées les armes d'André le Porc de la Porte, de Nicolas le

des mois de Janvier , Juillet et Octobre. A l'égard de ceux du mois d'Avril, ils commencent le premier lundy dudit mois d'Avril, quand la fête de Pâques arrive à compter depuis le 15. jusqu'au 25. d'Avril ; et quand cette fête arrive à compter du 22. Mars jusqu'au 19 Avril, l'ouverture des Plaids ne se fait que le lendemain du Dimanche de la Quasimodo.

En 1600. fondation des Peres Capucins à S. Briec.

En 1620. André le Porc de la Porte, Evêque de S. Briec, y commença l'établissement du College ; ses successeurs, entr'autres M. de Coëtlogon fit rendre un Arrest du Conseil, confirmatif de Lettres Patentes portant qu'on payeroit chaque année sur les deniers d'octroi de la Ville la somme de 600 l. pour le principal du College ; depuis M. de la Vieuxville y établit un Regent de Theologie, et M. de Montclus un second Regent de Philosophie.

Le 29 Novembre 1624. par les soins de M. le Porc de la Porte lors Evêque de cette Ville, y furent reçues les Dames Ursulines de la Congregation de Bordeaux et conduites en une maison prébendale sise rue Fardel,

del, où elles demeurèrent deux ans et quelques semaines, tems auquel ledit Seigneur Evêque acquit de noble Olivier le Moine sieur de la Garenne la piece de terre nommée le Pré Tison, où il fit bâtir avec beaucoup de soins et de dépenses le Monastere de Saint-Charles, qu'il decora de presens magnifiques. Il deceda l'an 1632. et fut inhumé dans le tombeau qu'on voit du côté de l'Evangile, en entrant dans la sacristie de ladite Eglise.

En 1624. les Dames du Calvaire furent reçues à S. Briec, étant lors Evêque M. André le Porc de la Porte de Vezin ; elles furent deux ans dans un hospice près le College, et n'entrèrent dans ledit couvent qu'en 1626.

En 1622. la Communauté de Saint-Briec aux Etats de la Province assemblez à Nantes, demanda à faire clore la Ville de murs ; les Etats y consentirent, parce qu'elle en obtiendrait l'agrément de sa majesté.

En 1628. la premiere pierre des murailles fut placée, sous laquelle fut mise une plaque de cuivre où sont gravées les armes d'André le Porc de la Porte, de Nicolas le

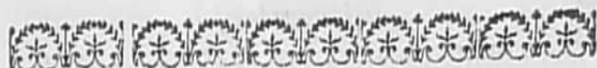
Clerc Sénéchal Royal, et du Syndic de la Communauté.

En 1644. l'ancien Pont et Arche de Gouëdic furent construits, la troisième année de l'Episcopat de Denys de la Barde, Louis XIII l'ayant nommé à l'Evêché de S. Brieuc en 1613.

En Octobre 1645. Lettres d'érection de Maîtrises d'Apotiquaires en la ville de Saint Brieuc.

En Août 1664. fondation du Seminaire, lors Evêque Denys de la Barde, qui acquit la maison dite la Grande Grenouillière, où il fit bâtir à neuf le grand corps de logis qu'on y voit, et dans la suite l'Eglise qui y est joignante; elle ne fut achevée que quelque tems avant sa mort. Par son testament il demanda à être enterré proche le grand Autel de sa Cathédrale, et que son cœur fût porté dans l'Eglise de son Seminaire, qui y fut mis au bas du marche-pied de l'Autel, sous une pierre de marbre: on voit son épitaphe écrite en lettres d'or contre le mur du côté de l'Epître.

En Juin 1691. établissement à Saint Brieuc du Siege Royal de l'Amirauté.



AMIRAUTÉ.

MESSIEURS,

Phelipot de la Piguelaye, *Lieutenant Général,* *bas Fardel.*

De la Belle-issuë Lymon, *Procureur du Roy,* *près le Seminaire.*

N. *Greffier.*

Commis juré au Greffe,

M^e. Yves Berthou, *ruë Fardel.*

Huissiers et Sergents ayant faculté d'exploiter dans tout le Royaume,

Ollivier Ballet, Huissier Audiancier et Visiteur, *ruë aux Toiles.*

François-Julien l'Hospitalier, Sergent.

Jean le Guen, Sergent, *rue Fardel.*

Les Audiances ordinaires se tiennent les Lundys, Mercredys et Vendredys à 11. heures du matin, et les extraordinaires tous les jours, et à toutes les heures.

Medecin,

Ecuyer Jacques Conery, *sur le Pilory.*

Chirurgien,

Yves le Joliff, *rue St. Goëno.*

(64)

Interpretes,

Pierre Thibault sieur des Longrais, pour les
Langues étrangères, *ruë Saint Gilles.*

M^e. Louis Montjaret sieur de Kgalez, pour la
langue Bretonne, *ruë Fardel.*

*Service militaire et d'observation pour
la garde-côte.*

Capitainerie de Saint Brieuc.

Etat Major,

M. le Comte de Treveneuc Chrétien, Ca-
pitaine.

M. le Comte de Caslan de la Lande, pere,
Doyen de la Noblesse de Bretagne, major.

M. de Caslan, fils, Lieutenant-colonel.

Clercs du Guet.

Le sieur le Retif, père, *sur le Martray.*

Le sieur du Tertre Pedron.

Le sieur de Champeau de Paslasne, *ruë aux
Toiles.*

Paroisses maritimes.

Plouzec, Yvias, Ploubalanec, Plounez-
Paimpol, Plouha, Plourhan, Lantic, Etable,
Treveneuc, St. Quay, Plourivan, Kitty,
Lannevec, Perots-Hamon, Lanvignec, Ple-
hedel, Pludüal, Lannebert, Tremeven,
Lanloup, Lanleff, Plelo, Plouvara, Plene-
hauté, Tregomeur, la Meaugon, Plerneuf.

(65)

Tremuson, Lanvallon, Pleguien, Tressi-
gnaux, Treguidel, St. Donan, Plouffragan,
Cohiniac, Plerin, Pordic, et Tremeloir.

Capitainerie de Brehat.

Etat Major.

M. le Comte de Treveneuc Chretien, Capi-
taine.

M. le Comte de Caslan de la Lande, pere,
Doyen de la Noblesse de Bretagne, Major.

M. de Bois-château de Kemar, Lientenant
Colonel.

Clerc du Guet.

Le sieur Corouge.

Paroisse Maritime.

L'Isle de Brehat.

Capitainerie de Matignon.

Etat Major.

M. le Comte de Vauroüault Gouïon, Capitaine.

M. le Comte de la Morandais du Bouilly,
Major.

M. de Trauroult de Kermarec, Lieutenant
Colonel.

Clercs du Guet.

Le sieur du Preaurai Helie.

Le sieur du Montaie Cogrenne.

Le sieur de la Hazaie Pinard.

Paroisses Maritimes.

Pleboul, S. Germain, Pluduno, St. Potan, S. Cast, Plancoët, S. Lormel, Pleherel, Ruca, S. Denoal, Henan-bihan, Erquïs, Plurien, la Bouillie, Quintenic, Henansal, S. Aaron, Hilion, Morieux, Andel, Planguenoual, S. Alban, Coësmieux, Meslin, Pledrân, Pleneuf, Langueux, Iffiniac, Pomeret, Tregueux, S. Julien de la Côte, Cesson et Tregenestre.

Contrôleurs des Montres et Revûes de la Garde-côte.

Messieurs le Lieutenant General, et le Procureur du Roy de l'Amirauté.

Ordonnance du Roy du 18 Octobre 1740, enregistrée au Greffe de l'amirauté de S. Briec, le 28 Novembre suivant, qui défend à tous Matelots et gens de mer de monter aucuns bateaux ni bâtimens marchands, destinez pour naviguer au petit cabotage, en qualité de Maîtres, et à tous propriétaires d'en établir sur leurs bâtimens, à peine de cent livres d'amende contre chaque des contrevenants; qu'ils n'ayent été reçus Maîtres par les officiers de l'Amirauté après un examen sur la pratique et la connoissance particulière qu'ils doivent avoir

des côtes, ports, hâvres et parages, et moyennant un service pendant quatre années seulement sur des bâtimens marchands, certifié par l'Officier des Classes de leur département ou quartier, sans être obligé d'avoir satisfait aux deux campagnes de trois mois au moins chacune sur les Vaisseaux de Sa Majesté, ni aux autres formalitez requises pour la reception des Capitaines et Maîtres des bâtimens destinez aux voyages de long cours, et au grand cabotage.

Jurisdictions des Traités établies par Edit du mois de May 1691. Celle de S. Briec a son étendue aux ports du Legué, Binic, le Portrieuc, Paimpol, Brehat, Erquïs, Daoüet et le Port-à-la-Duque.

MESSIEURS,

Kangal de la Hautiere, *Juge, rue Fardel.*
Delpeuch de Goudemail, *Procureur du Roy,*
rue Saint Guëno.

En 1706. M. de Boissieux, lors Evêque de ce Diocèse, appela en cette Ville les Dames de la Croix, et le 28 Octobre de lad. année, le même Prélat, accompagné de Mrs. ses Grands vicaires et Chanoines, fit la cérémonie de bénir leur Eglise.

(68)

La même année 1706. fut établie dans l'Eglise Collegiale de S. Guillaume, la Confrerie des Freres de la Croix.

Le 22. Août 1710. Mrs. les Doyen et Chanoines du vénérable Chapitre de l'Eglise Cathédrale permirent aux Marchands et Artisans de cette Ville, d'exercer leur Congrégation dans la Chapelle de Nôtre-Dame de la Fontaine; et par Contract du premier Octobre 1716. Madame la Comtesse de Plelo leur ceda la Chapelle dite de S. Pierre, où ils firent bâtir celle qu'on y voit aujourd'hui.

En 1733. Construction des Ponts du Legué et de Saint Barthelemi.

Le 17. Mars 1738. la premiere pierre du nouveau bâtiment du College fut placée.

Années auxquelles les Etaïs de la Province se sont tenus à S. Brieuc.

1602, 1605; 1620, 1659, 1677, 1687, 1709, 1715, 1724, 1726, et 1730.

~~~~~  
TARIF DE REDUCTION

*Des différentes mesures de Bled de l'Evêché de S. Brieuc.*

*Ville de Saint Brieuc.*

Le boisseau froment pese 38 à 40 livres.

( 69 )

Le boisseau Seigle pese 34 à 36 livres.

La livre de Bled contient 13760 grains.

*Quintin.*

Le boisseau est un neuvième en sus de celui de Saint-Brieuc.

*Loudéac et Porhoet.*

Le boisseau est un quart en sus.

*La Trinité.*

Le boisseau en vaut trois.

*Moncontour.*

Le boisseau fait un boisseau et trois quarts.

*Lamballe.*

Le boisseau est un neuvième en sus.

*Goelo et Paimpol.*

Le boisseau marchand est un boisseau et trois quarts de S. Brieuc.

Le boisseau râcle est un boisseau et demi.

Le boisseau comble est deux boisseaux.

*Jugon et Plancoet.*

Le boisseau est pareil à celui de S. Brieuc.

*Guingamp.*

Le boisseau en fait deux de Saint Brieuc.

*Pontrieuc.*

Le boisseau est d'un cinquième en sus de Guingamp.

( 70 )

Le prix ordinaire du seigle est un tiers moins que celui du froment.

La mouture de seigle et de froment un cinquième moins.

La mouture de froment et d'orge un quart moins.

L'orge la moitié du prix du froment.

Le bled-noir de même.

L'avoine le tiers du prix du froment.

Les fèves les trois quarts.

Les pois blancs de même.

Les pois verts même prix que le froment.

Les pois roux la moitié du prix du froment.

Le Mouton trois livres.

Le Chapon douze sols.

La Poule six sols.

Le Poulet trois sols.

La corvée par atelage trois livres, par cheval quinze sols, par homme à bras cinq sols.

Le sol tournois vaut 12 d. et la livre 20 s., le sol monnoie vaut 14 d. et la livre 24 s., le sol parisis vaut 15 d. et la livre 25 sols.

La somme de bled fait huit boisseaux dans le pays de Corlay.

La Pezlée, terme dont l'on se sert dans quelques endroits du Duché de Lorges, la même chose que le boisseau en mauvais breton *Penezelat*.

( 71 )

L'on met ordinairement deux boisseaux d'avoine menuë pour un boisseau d'avoine grosse.

Un reage de fossez est de trente toises de chacune vingt quatre pied en carré.

*Apprécis de la S. Michel des dix dernières années de la Juridiction des Reguaires de S. Brieuc.*

| <i>Froment.</i>     | <i>Seigle.</i> | <i>Avoine.</i> |
|---------------------|----------------|----------------|
| 1731 1 l. 16 s. 8 d | 1 l. 1 s. 4 d  | 16 s.          |
| 1732 1 l. 16 s.     | 17 s.          | 13 s.          |
| 1733 1 l. 14 s.     | 18 s. 8 d      | 13 s. 8 d.     |
| 1734 1 l. 18 s. 4 d | 1 l. 1 s. 4 d  | 13 s.          |
| 1735 2 l. 1 s.      | 1 l. 8 s.      | 13 s.          |
| 1736 2 l. 4 d       | 1 l. 5 s. 8 d  | 14 s. 4 d.     |
| 1737 1 l. 19 s. 4 d | 1 l. 2 s. 4 d  | 14 s. 8 d.     |
| 1738 1 l. 18 s. 4 d | 1 l. 3 s.      | 12 s. 8 d.     |
| 1739 2 l. 7 s.      | 1 l. 7 s.      | 16 s.          |
| 1740 2 l. 16 s. 8 d | 1 l. 16 s. 4 d | 1 l. 7 s. 8 d. |

*Fixation des intérêts en Bretagne.*

DENIER 12.

Par Edit de 1431.

DENIER 16.

Par Edit de Juillet 1601. enregistré en Parlement le 16. Septembre 1602.

( 72 )

DENIER 18.

Par Edit de Septembre 1679. enregistré en  
Parlement le 23. Octobre suivant.

DENIER 50.

Par Edit de Mars 1720. enregistré en Parle-  
ment le 22. Avril suivant, et au Siege Royal  
de S. Briec le 2. May.

DENIER 30.

Par Edit de Juin 1724. enregistré en Parle-  
ment le 17 Juillet suivant, et à S. Briec le  
2 Août.

DENIER 20.

Par Edit de Juin 1725. enregistré en Parle-  
ment le 12. Juillet suivant, et à S. Briec le  
premier Août.

Le Denier 12 a eu cours pendant 170 ans  
et quelques mois; le Denier 16 pendant 78  
ans 3 mois et 23 jours; le Denier 18 pen-  
dant 40 ans 5 mois et 29 jours; le Denier 50  
pendant 4 ans 2 mois et 25 jours, et le De-  
nier 30 pendant 11 mois et 25 jours.

---

*Se vend* A S. BRIEC,

Chez la Veuve JACQUES DOUBLET, près l'E-  
glise Cathédrale.

## VILLES, COMMUNES ET MONUMENTS

DU DÉPARTEMENT,

PAR M. HABASQUE.



VILLE ET COMMUNE DE CALLAC.





**CALLAC.**

QUE se passe-t-il donc dans cette bourgade ordinairement si calme ? Pourquoi ces sons lugubres, ces sinistres accents ? Que veulent ces masses armées qui, des campagnes environnantes, accourent de toutes parts à Callac ? L'ennemi est-il maître de la ville ? S'agit-il de voler au secours d'amis, de parents, de concitoyens en danger ? Non, c'est une population égarée qui veut s'opposer à l'assiette d'un octroi, dont le produit doit être consacré à construire une école, acheter une halle, édifier une mairie, à paver la ville, à se procurer des pompes et à organiser un service de pompiers d'autant plus urgent, qu'une notable partie des maisons de Callac est couverte en chaume.

En vain toutefois le juge de paix, en vain le substitut du procureur du roi et le sous-préfet de l'arrondissement essaient-ils de calmer les révoltés, de les arraisonner, de les porter à se disperser. Les insensés ! ils sont sourds à tous les conseils, et 12 ou 1500 hommes, pour la plupart armés de pieux et de fourches, se répandent comme des furieux

dans la ville que, pendant deux jours, ils tiennent dans la consternation et l'effroi.

L'hôtel du juge de paix est quelques instants assiégé, les vitres de l'adjoint Joret sont brisées, la porte de son jardin est enfoncée, son domicile violé, et lui-même se voit contraint de chercher un refuge chez un voisin.

Non contents de ces déplorables excès, les rebelles outragent le juge de paix, le sous-préfet; et MM. Courtois, Daniel, la femme Sergent, et sept gendarmes sur onze, essuient des mauvais traitements, plus ou moins graves, de la part de la foule ameutée.

Une fois dans la mauvaise voie, il est difficile de s'arrêter, et des femmes ivres de fureur ont bientôt mis en pièces les poteaux et les enseignes, ces signes extérieurs du nouvel impôt.

La force armée est en fuite, les magistrats sont comprimés, l'émeute triomphe. Au jet des pierres, aux vociférations, aux menaces, succèdent des cris de jubilation, des accents de victoire. Un feu de joie s'allume, des danses sont organisées, et l'on ne rougit pas d'inviter l'autorité publique à mettre

le feu au bûcher; mais la réponse des magistrats fut ce qu'elle devait être : un refus ferme, un refus répété, un refus qui ne laissait pas l'espoir de vaincre leur résistance.

Ces saturnales durèrent deux jours et une nuit, et les groupes ne se dissipèrent, pour la dernière fois, qu'après que neuf membres du conseil municipal eurent révoqué la délibération qui provoquait la création d'un octroi à Callac. Une troupe de factieux leur criait avec des vociférations : « Allons, signez, gens de conseil, allons, signez, signez. »

Dans cette circonstance critique, elle fut noble et digne la conduite de Joret, elle fut un modèle de courage civil : en butte à la haine des révoltés, qui voyaient en lui le promoteur de l'impôt, on le conduit à la mairie pour y signer la délibération, qu'à plus tard annulée le conseil de préfecture; et là, pendant que 50 bâtons sont levés sur lui, et bien que dans le trajet on lui en eût asséné un coup sur la tête, il dit en présence des rebelles encombrant la salle des délibérations :

« Celui qui a la conscience pure, celui qui, comme moi, n'a voulu que le bien de son

pays, la force le peut opprimer, on peut lui lier les bras ; mais, à moins qu'on ne le bâillonne, on ne saurait l'empêcher de parler, et je profite de la faculté qui m'en est laissée pour protester contre la violence qui m'est faite, et proclamer à la face de tous, que je ne cède qu'au nombre. »

Si telles ne furent pas littéralement ses paroles, tel certes en fut le sens. Cependant, ce qui était facile à prévoir pour tout autre que pour les rebelles, ne manqua pas d'avoir lieu, dès que l'autorité supérieure fut instruite du désordre des journées du 30 Avril et du 1<sup>er</sup> Mai. Bientôt en effet, on vit accourir le préfet des Côtes-du-Nord et le maréchal de camp, suivis des forces nécessaires pour comprimer la sédition et faire punir les factieux.

Aussitôt la ville est occupée militairement, l'octroi est mis sans obstacle en recouvrement ; des arrestations sont faites, la cour royale envoie un conseiller et un avocat-général pour instruire l'affaire, et dix-huit rebelles vont, sans tarder, s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle, tandis que 25 accusés comparaissent à la barre de la cour d'assises des Côtes-du-Nord.

Cette émeute qui, sans le zèle de l'autorité, eût pu avoir des résultats funestes, est l'événement le plus remarquable qui se soit passé à Callac depuis les sièges qu'a soutenus son château, à des époques déjà reculées, et dont le souvenir n'a laissé dans la mémoire des hommes que des traces à peu près effacées.

Démantelé par ordre des rois de France, ce qui restait du château de Callac a été détruit dans les premières années de notre révolution. On voulait éviter qu'à l'exemple de ce qui arriva sous la ligue, il servît de retraite aux mécontents (1).

Quelques hommes de guerre se logèrent en effet dans ses ruines, au temps où le grand Henri disputait son trône à des sujets révoltés, et de là se répandirent dans la campagne pour piller. Ils se disaient du parti du roi, sans doute parce que le pays tenait pour la ligue.

Un jardin occupe aujourd'hui l'emplacement de cette forteresse dont les vestiges

---

(1) Juan d'Aguilla s'empara de ces ruines en revenant de Rostrenen. Il avait détruit le château en Juin 1592.

appartenaient, avant 1789, à la maison de Montmorency.

Le château de Callac était à 300 pas à l'est de la ville, sur le versant d'une montagne qui domine l'Hière, petite rivière qui fait tourner quatre moulins, et dans laquelle on pêche beaucoup de truites et quelques anguilles.

L'origine de la ville et l'étymologie du mot *Callac* sont inconnus à l'auteur de cet article. Cette petite ville a quelque chose d'agreste. Elle est sur une élévation, d'où la vue s'étend au loin dans la direction de Carhaix. De belles et grasses prairies, de bonnes fermes (1) bien boisées environnent la ville.

Callac consiste en une agglomération de maisons à un étage, groupées autour d'une place demi-circulaire, à laquelle viennent aboutir les trois petites rues de Tréguier et du Four, au nord, et la rue Porte, au sud-ouest.

---

(1) Plusieurs de ces fermes sont de 9 à 1200 fr. Une ferme de 900 fr. auprès de Callac se compose de 35 à 40 hectares, dont 15 de terre labourable et le surplus de terre froide.

La chapelle de Sainte-Catherine, petite et mal bâtie, et une halle assez grande, louée 310 fr. et appartenant à l'hôpital de Montargis, occupent une grande partie de cette place qui n'a pas de nom particulier, et dont la longueur est d'environ 50 mètres.

C'est dans la halle, ou du moins dans des appartements qui la surmontent, que se tiennent aujourd'hui la mairie et la justice de paix.

Outre les trois petites rues dont il a été plus haut fait état, il existe au nord-est de la ville un faubourg appelé *Coz-Stang* ou *du Vieil-Etang*. C'est par ce faubourg qu'on entre à Callac, quand on vient de Guingamp; on y arrive par la rue Porte, lorsqu'on s'y rend de Carhaix. Deux grand'routes seulement aboutissent à la ville, à savoir : les routes départementales de Carhaix et de Guingamp (1). D'autres chemins s'y rendront plus tard. Dans sept ou huit ans, une route de Belle-Isle au canal passera par Callac; et

---

(1) La route de Callac à Guingamp est bonne; elle va en montant. Celle de Carhaix à Callac n'est pas encore finie. Deux myriamètres séparent Carhaix de Callac.

le conseil général des Côtes-du-Nord a déclaré que l'intérêt public exigeait impérieusement qu'il fût ouvert un chemin de Saint-Brieuc en cette ville, en suivant la route n° 12 et passant par Plouvara, Boquého, Saint-Fiacre, Plé-sidy, pour aller couper la route n° 11, de Quintin à Callac, le plus près possible.

Le même conseil a également reconnu la nécessité d'un autre chemin de Saint-Nicolas à Callac par Lanrivain et Maël-Pestivien, avec prolongation jusqu'à Morlaix, si le chemin est classé dans le Finistère.

Callac n'a pas d'église, ou plutôt son église existe à Botmel, hameau de 7 à 8 feux, à la distance de plus d'un demi-kilomètre de la ville, ce qui est fort incommode pour les habitants. Le dimanche, il est dit toutefois à Sainte-Catherine une messe du matin, et dans la semaine on y célèbre de temps à autre des services.

L'église (1) de Callac n'est pas fort ancienne; elle a été bâtie à plusieurs reprises, et elle vient d'être nouvellement pavée. On

---

(1) L'une des cloches a été fêlée en sonnant le tocsin de l'émeute.

y a aussi depuis peu placé des fonds baptismaux. L'intérieur en est propre, sans être orné; elle est sous le vocable de saint Laurent, et, chose assez singulière, c'est sainte Barbe qui est la patronne de la ville.

La population de la commune est de 2764 individus, dont 7 à 800 sont agglomérés dans la ville.

Callac est le chef-lieu d'un canton qui comprend 14397 habitants, et renferme neuf communes.

La ville possède deux écoles: l'une de frères suivie par 106 enfants, l'autre tenue par trois filles du Saint-Esprit ne compte pas moins de cent élèves.

A Callac, les maisons sont propres et bien tenues, parce que chacun est logé chez soi. Il y a de l'aisance en cette ville, s'il n'y a pas de richesses. Les campagnes environnantes y jouissent aussi de beaucoup d'aisance. Les cultivateurs y sont habillés sur la semaine en berlinge, en drap le dimanche. Chez les femmes de campagne, le luxe est porté fort loin depuis 8 ou 10 ans.

Callac a un comice agricole, qui a déjà fait quelque bien dans le pays, en concourant



à y répandre les bonnes méthodes (1). Il a aussi envoyé cinq élèves à l'école d'agriculture de M<sup>r</sup> Félix, à Breventec près Morlaix, et ils en sont revenus avec des connaissances qu'ils vont mettre en pratique sur leurs domaines; car ce sont tous des fils de propriétaires-cultivateurs.

Le français est la langue parlée dans la ville, et si, parmi les ouvriers et dans le bas peuple, il se trouve quelqu'un qui ne la parle pas, tous au moins l'entendent.

Dans les campagnes, le breton est la langue usuelle. L'auteur de cet article y a recueilli une chanson ou espèce de ballade, qui doit remonter à quelques centaines d'années. Cette pièce qui est également connue dans le Finistère, peint quelques abus de la puissance féodale. C'est une sorte de dialogue entre un Seigneur qui veut les lui enlever, et un Bas-Breton qui a sous sa direction quatre femmes, dont une est la sienne, la seconde, la fille de son voisin, et dont les

---

(1) Il compte 70 ou 80 membres.

Des comices semblables existent à Corlay, Ros-trenen, Plouagat, Maël-Carhaix, Plœuc, Loudéac, Uzel, et chaque jour il s'en établit de nouveaux.

deux autres sont ses sœurs. Le haut baron qui se nomme *Douget*, donne un coup de sifflet, et dix-sept gentilshommes accourent pour le seconder. Calvez joue du bâton et les couche tous sur le carreau. On veut le pendre, mais il n'a garde de laisser faire. Il se rend en droite ligne à Paris; parle au roi qui veut le faire exécuter, puis à la reine qui accourt, lorsqu'elle entend Calvez menacer de faire insurger Paris; elle lui octroie sa grâce et le droit d'aller jouer du bâton partout où il lui plaira. Cette ballade est tout-à-fait dans le goût breton. On laisse à d'autres le soin de rechercher à quelle époque précise elle se rattache. (1)

Il y a marché à Callac tous les mercredis, et il s'y tient des foires le troisième mercredi de janvier et de Février, les deuxième et quatrième mercredis de mai, le premier mercredi de juin, les premier et quatrième

---

(1) Voici comme elle commence:

« Guillou Calvez a neus prométed  
Monet da pardouna gant merc'hed,  
Monet gant merc'hed da pardouna  
Da Folgoat ha da santez Anna,  
Da santez Anna, d'ar Folgoat  
Ha da sant Serves entre en daou goat. »

mercredis de juillet, le dernier mercredi d'Août, le quatrième mercredi de Septembre, le troisième mercredi d'octobre, le premier mercredi d'après la Toussaint, les troisième et quatrième mercredis de novembre, le mercredi d'avant et le mercredi d'après la Nativité.

Tous les marchés se tiennent sur la place de Callac, excepté le marché aux vaches qui a lieu dans la rue Porte.

Aux foires et marchés de cette ville, il se vend beaucoup de grain, du beurre recherché pour Terre-Neuve et des bestiaux de toutes espèces ; c'est aussi de Callac que viennent ces belles poulardes si estimées des connaisseurs, et désignées à tort sous le nom de poulardes de Guingamp. Le pays étant fort giboyeux, les marchés y sont toujours dans la saison bien approvisionnés de roquette ou petite perdrix grise (1), la même que celle de Carhaix.

La forêt de Duault, qui n'est qu'à 5 kilomètres de Callac, fournissait avec abon-

---

(1) Prix ordinaire de la perdrix, 35 c. ; du lièvre, 1 fr. 10 c. ; du stère de gros bois, et du cent de fagots, 8 à 9 fr.

dance du chevreuil aux habitants de la petite ville ; mais, depuis qu'il y a été fait des abatis de bois considérables pour l'exploitation du fourneau du Pas, les bêtes fauves ont déserté la forêt (1), et les habitants de Callac ont beaucoup de peine à s'y procurer le bois nécessaire pour leur chauffage.

C'est de la forêt de Duault (2) que l'on extrait toutes les pierres qui servent à construire les maisons de Callac. Elles ne coûtent guère que la peine de les y aller prendre ; aussi, soit qu'il le faille attribuer à cette cause ou à toute autre, 150 construc-

---

(1) Cette forêt ainsi que la terre et la forêt de l'Hermitage ont été vendues en 1837 par le comte de Choiseul à M. Allenou, négociant à Quintin, moyennant la somme de 1,150,000 fr.

(2) Il y a dans la forêt de Duault des dolmens, des menhirs, mais aucune pierre branlante. Il n'en est pas de même de l'île Miliou, à 7 ou 8 kilomètres de Coz-Guéaudet, dans l'arrondissement de Lannion : nous y avons découvert, le 21 Avril dernier, quatre pierres branlantes. Il en existe une cinquième à Trébeurden. Trois des quatre pierres ci-dessus sont en face du corps-de-garde de Miliou ; la quatrième a la forme d'un plumet de chevalier. Nous ne croyons pas que personne en ait encore parlé.

tions nouvelles ont été faites depuis vingt ans en cette ville.

Callac n'a qu'un puits public et une seule fontaine dite de Guerhalleau, dont l'eau est excellente et ne tarit jamais; elle est située hors ville. Un petit lavoir existe dans le faubourg de Coz-Stang.

La ville compte deux bouchers, 46 cabaretiers, un ou deux éligibles, 12 ou 15 électeurs; il s'y trouve 150 mendiants, mais dans toute la commune il en existe 400. 13 à 14 cultivateurs y possèdent de 1500 à 2000 f. de rente.

Callac a une société littéraire où l'on fait venir les journaux; il s'y trouve un jeu de boule. La ville a une distribution de poste, et le courrier y arrive chaque jour. La commune compte 3816 hectares 81 centiares, dont 647 sous landes. Il s'y trouve 556 maisons. Son revenu imposable est de 61593 fr. 91 c.; le nombre des parcelles de terre, 8507, et celui des propriétaires, 649.

Avant les derniers troubles, Callac avait une garde nationale composée d'une cinquantaine d'hommes portant blouse et schako. On leur a retiré leurs armes lors de l'émeute.

Callac fut érigé en baronie en 1644 ou

1645; c'est un pays de convenants, dont le plus riche propriétaire est M. le marquis de Kerouartz, d'une famille de chevalerie.

On cultive à Callac beaucoup de blé-noir, de pommes de terre, de seigle, pas de lin, peu de froment. Les vergers augmentent dans la commune; on y prend goût.

Autrefois on y élevait beaucoup d'abeilles, aujourd'hui on n'y livre pas au commerce plus de 25 à 30 barriques de miel.

Dans les campagnes environnantes, on a pour les abeilles toute l'attention, tous les soins et l'espèce de vénération que le cultivateur breton professe partout pour ce précieux insecte. Cette sorte de culte lui est au reste commun avec toutes les tribus celtiques. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les lois d'*Howel Dda Mab Cadell*:

« Les abeilles étaient d'abord nées en paradis, mais elles en sortirent à cause du péché de l'homme; Dieu les bénit cependant, et c'est pour cela que la messe ne doit pas être chantée sans cire. »

Les lois des Kymris couvraient de protection les animaux, comme principaux instruments des travaux agricoles. C'est donc, on le voit, à une époque bien re-

culée que commença pour les abeilles l'affection de nos pères.

Il n'y a point de châteaux aux approches de Callac. On y remarque seulement celui de Roswilliou, appartenant aux héritiers du chevalier de Langle, qui partit avec l'illustre et infortuné La Peyrouse, et périt en 1786 ou 1787, mangé, croit-on, par les sauvages.

Enfin, à 5 kilomètres de Callac, on trouve le pèlerinage si renommé de Saint-Servais; et, à une distance à peu près égale de la même ville, on rencontre les restes de la voie romaine qui menait de Carhaix à Lannion. Elle traverse encore les communes de Lohuel, Calanhel et Carnoët.



VILLE ET FORÊT DE QUINTIN,  
CARESTIEMBLE ET LE RILLAN.

## QUINTIN.

QUINTIN n'est ni une belle ni une grande ville, mais c'est une ville qui se présente bien et qui, de la route de Saint-Brieuc et d'Uzel, offre un coup d'œil tout à la fois imposant et gracieux. Son château, ses moulins et son couvent des Ursulines ont, en effet, quelque chose de saisissant et de grandiose ; mais ce n'est qu'un beau frontispice, et à peine a-t-on pénétré dans la ville que toute illusion cesse. On n'y voit que des édifices sans élégance, et de petites rues tortueuses qui ne méritent aucune attention. Quoi qu'il en soit, on y remarque la place du Martray et celle de 1830, où se tenait, en 1441, la cohue de Quintin. On y trouve en outre les rues au Lin, au Blé, au Lait, la Grand'Rue, les rues Gloria, des Portes - Boulains, de Notre - Dame ; les faubourgs (1) du Vau - de - Gouet (2), des Croix - Jarrots

---

(1) Il y avait autrefois une chapelle dans chaque faubourg de Quintin.

(2) Dans les vieux titres de la maison de Choiseul, ce mot est écrit *Goët*. Ainsi donc, et comme l'a dit ailleurs l'auteur des *Notions Historiques*, il est in-



(1), du Gasset, de Saint-Thurian et de la Rochonen (2).

Quintin a deux lavoirs, plusieurs pompes, dix fontaines, et onze puits publics que, par parenthèse, on devrait couvrir. Le linge se lave et les chevaux s'abreuvent à la rivière de Gouet (3), laquelle s'échappe de l'étang de Quintin par une petite cascade, près des Portes-Boulains.

Quintin possède une halle au blé et une halle aux toiles. La toile, on le sait, est le principal commerce du pays, et les toiles de Quintin étaient avantageusement connues à Nantes, dès le temps de François I<sup>r</sup>.

Le commerce des toiles a considérablement baissé depuis quelques années; les

---

contestable que ce terme est celtique, et qu'il veut dire sang, *goëd*.

(1) Au haut de ce faubourg, il y a une pièce de terre nommée *la Bataille*. Il existe aussi à Quintin une fontaine de ce nom. Quel fait d'arme, quelle bataille leur a valu cette dénomination? Nul ne le sait.

(2) Quintin, dit le savant bibliographe à qui l'on doit *Brocéliande et ses chevaliers*, Quintin n'a pas détruit sa Roche-au-Nain, sa Grotte-aux-Fées, et conserve encore son beau menhir.

(3) En 1540 existait en Plaine-Haute le manoir de l'*Hôpital de Gouet*.

causes, on les a dites ailleurs. Quintin doit pourtant à cette industrie de grandes et belles fortunes, mais ce n'est pas sans peine qu'on les a faites :

Se lever au point du jour, déjeuner promptement, saisir des masses de toile, les dresser et les plier, les transporter, les passer, s'agiter sans relâche, et parcourir sa maison de haut en bas, en répétant à son commis ou à ses domestiques : Venez ici bien vite, — montez pour aider à Jean, — apportez-moi ce second, ce troisième pilier. Il faut vous dépêcher de mettre en papier ces trente, ces quarante balles; — allons un peu écrire; voyons, commençons cette balle. — Jean, selle ma jument; et vous, d., n'oubliez pas de marquer ce ballot.

Telle est, du matin au soir, et d'un bout à l'autre de l'année, la vie d'un marchand de toile. S'il quitte de chez lui, c'est pour aller au marché : pluie, vent, neige, rien ne l'arrête.

Il faut qu'il aille à Uzel, à Loudéac. Il parcourra, pour s'y rendre, six ou sept myriamètres, et là, pendant trois heures, monté sur une escabelle en plein vent, il recevra sous les bras 200 pièces de toile que

lui jettent les tisserands, dont par fois il n'en achètera pas dix, et encore, avant de conclure le marché, que de pourparlers ! que de paroles échangées !

Quintin a une chambre et un tribunal de commerce, une justice de paix, un bureau d'enregistrement et un bureau de poste, des pompes à incendie, mais pas de réverbères.

La barre seigneuriale du duc de Lorge tenait ses séances au haut de la rue au Lin, au-dessus du marché au blé. Elle avait pour sénéchal, en 1521, Pierre D'Argentré, es-cuyer, *licencié aux droits*, et son dernier sénéchal a été M. Rodolphe Baron-Dutaya, aussi écuyer.

A Quintin se tenait encore, avant la révolution de 1789, les plaids des juridictions de Beaumanoir, Crenan, La Côte, Crapado et Bienassis, La Noë-Sèche, Quellenec, Robien et La Villemenguy. La terre de Robien relevait en effet du comté de Quintin, et Christophe de Robien avait été condamné par arrêt du parlement, du mois de Novembre 1651, à rendre aveu au seigneur de Quintin, pour la seigneurie de Robien.

Quintin compte aujourd'hui 4,454 âmes de population agglomérée, et il y en a 15,418 dans

dans le canton. La commune renferme trois moulins 720 maisons ; elle a, sous étangs, 3 hect. 44 ares 50 cent., et son revenu total imposable est de 81,868 fr. 61 c.

Quintin a deux marchés, un le mardi, l'autre le vendredi ; les toiles ne se vendent que le mardi. Il se tient aussi des foires (1) en cette ville, savoir : le troisième mardi de Mars, le 13 de Juillet, les premier et dernier mardis d'Août ; le 22 Septembre et le 11 Novembre.

Quintin a plusieurs écoles : de respectables filles y enseignent aux enfants la lecture, les prières et le catéchisme.

Une école primaire communale, du second degré, est tenue avec succès par M. Ody (2).

---

(1) Plusieurs des foires des environs de Quintin se tiennent dans des lieux incommodes, isolés, sans ressources, et il y aurait de l'avantage à les transférer en cette ville.

La plupart de ces foires, toutes peut-être, ont une origine féodale. Aussi lit-on dans un grand nombre de vieux titres seigneuriaux, que le vassal est obligé d'assister aux foires avec bâton ferré, etc.

(2) Quintin a aussi une école primaire supérieure, tenue par M. Martin, élève de l'école normale de Rennes.

et les Frères de l'instruction chrétienne y ont sous leur direction plus de 400 enfants, tant de la ville que des communes limitrophes.

Les dames de Saint-Thomas recueillent et élèvent un grand nombre d'enfants des deux sexes, auxquels elles font apprendre des métiers.

Enfin, le couvent des Ursulines y est d'une grande ressource pour les jeunes filles, qui y reçoivent une éducation soignée.

Les enfants des indigents y sont instruits gratuitement. La ville donne à cette fin une faible rétribution, mais ce n'est pas la seule chose que l'on fasse à Quintin pour les malheureux.

On y a organisé, sous la direction de l'un de ses plus estimables citoyens (M. Villeneuve), des travaux à l'effet d'extirper la mendicité. L'établissement prospère et offre déjà les meilleurs résultats. M. Villeneuve se fait aider dans son ministère de charité par une dame du Saint-Esprit.

Ces Dames, dites Dames blanches, y donnent aussi à domicile des secours aux malades; elles fournissent, aidées par la ville et par la charité publique, de la soupe à une grande quantité d'indigents.

Les Dames de S. Thomas donnent également à Quintin leurs soins aux malades, sous la direction d'un médecin payé par la ville.

Enfin, Quintin a un hôpital bien administré; il remplace l'ancien hôpital de Saint-Jean-Baptiste, bâti auprès de la collégiale et dû à la libéralité de Pierre de Rohan, Seigneur du Comté. Voici ce qui donna naissance à la fondation de l'hôpital de S.-Jean-Baptiste, le 21 Février 1497.

Pierre de Rohan ayant été insulté par Pierre Josse, cet homme fut condamné à lui payer 200 écus d'or, et à lui demander, un genou en terre, publiquement pardon de son offense, le suppliant de le lui accorder, porte le jugement, *en l'honneur de la passion de notre Sauveur*. Josse ne pouvant fournir une aussi grosse somme à son Seigneur, lui céda des terres pour en tenir lieu, et c'est sur ces terres que l'hôpital fut édifié. Il paraîtrait toutefois que l'on trouva quelque inconvénient à le construire en ce lieu; car, en Janvier 1498, Pierre de Rohan et Jehanne du Perrier, sa compagne, transportèrent cet hôpital au lieu actuel, hors ville; ils firent en même temps cons-

truire un logement pour le chapelain, et ils donnèrent en 1504, cinq *reix* de seigle de rente pour la nourriture des pauvres.

En 1656, la marquise de La Moussaye, comtesse de Quintin, donna aussi à l'hôpital de cette ville et à la confrérie de la charité, une somme de 220 liv., dont on acheta un jardin pour agrandir l'hôpital.

Quintin a plusieurs chapelles, et notamment celles de Saint-Yves, de Saint-Thurian, de la Madeleine, etc. (1) On les passera sous silence pour ne s'occuper que de la Collégiale, qui sert aujourd'hui d'église curiale.

L'église paroissiale est sous l'invocation de S. Thurian, et elle est actuellement unie à la Collégiale de *Notre-Dame de Saint-Blain*.

La Collégiale n'offre rien de remarquable sous le rapport de l'architecture ni de l'ornementation, mais on y conserve une ceinture de la Vierge; c'est un réseau de fil blanc. Cette précieuse relique a été, dit-on, apportée de Jérusalem par un comte de Laval,

---

(1) La chapelle Saint-Jean, dans la Collégiale, fut fondée par Henri de la Trémouille, le 20 septembre 1632 et 16 mars 1633.

ancien seigneur de Quintin, et elle a été miraculeusement préservée dans un incendie qui, le 7 ou le 8 janvier de l'année 1600, brûla croix, vases, tout en un mot, excepté cette ceinture.

Fondée en 1405 par Geoffroy Bothrel, seigneur de Quintin, et Béatrix de Thouars son épouse, ces seigneurs y établirent le 15 mai de la même année, cinq chapelains et deux *cureaux et enfants de chœur*. Béatrix y introduisit trois autres chapelains par son testament, en date de 1414, et légua à cet effet tous les biens acquis par elle et par son mari dans les paroisses de S.-Nay et de Boué, Evêché de Nantes.

Le 10 Mars 1482, Christophe du Perrier, comte de Quintin, fonda par son testament deux canonicats en la Collégiale (1) de Quintin, et assigna pour l'entretien de ces chanoines, quarante livres de rente en Plaine-Haute.

Une psalette de six enfants de chœur y fut aussi fondée par Pierre de Rohan et Jé-

---

(1) La confrérie de la Charité a été érigée canoniquement en l'église Collégiale de Notre-Dame de Quintin, sur la fin de l'année 1649.



hanne du Perrier, en 1490, à la charge au maître de psalette de faire dire chaque jour à la Collégiale, une messe à *notte*, et de la faire répondre par les six enfants de chœur, après matines, en la chapelle et à l'autel de S. Antoine de Pade.

Ces chapelains devinrent chanoines, en vertu d'une bulle de Pierre de Léon, anti-pape, dont S. Bernard anéantit partout l'obédience, en faisant reconnaître Innocent II. comme pape légitime.

Ils étaient au nombre de onze, le doyen compris, quand la révolution de 1789 éclata. Leur doyen était en même temps curé de la paroisse.

Entre autres droits, les chanoines de la Collégiale avaient celui de percevoir la dîme de la commune de Quessoy à la 12<sup>e</sup> gerbe, en vertu d'un arrêt du Parlement du 25 mai 1675, excepté pour les *herbégements et issues*, où ils ne la devaient percevoir qu'à la 36<sup>e</sup> gerbe. Toutefois, en vertu d'une transaction du mois de juillet 1667, ils étaient astreints à payer 136 fr. au recteur de Quessoy, pour son droit de *novale*.

Un autre arrêt du Parlement, en date du 26 novembre 1644, obligeait les officiers de

la forêt de Quintin, de délivrer aux chanoines le bois nécessaire pour réparer l'église et les chapelles de Notre-Dame de Quintin, ainsi que les maisons collégiales qui en dépendaient.

Le même arrêt ordonnait que, quand les chanoines avaient résidé dans la ville de Quintin la majeure partie de l'année, il fût délivré à chacun d'eux, par les officiers de la forêt, douze charretées de gros bois, le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Quintin est par les 5° 16' de long. ouest, et par les 48° 23' 48" de latit. nord.—Trois grandes routes y aboutissent. Elle avait pour armes, d'argent au chef de gueule, brisé au chef d'un lambeau à trois pendants d'or.

Cette ville est fort ancienne, on ne sait à quelle époque elle remonte, ni d'où elle tire son nom.

C'était en 1557 une ville close avec forteresse, douves et fossés. Aujourd'hui encore il reste des traces de ses anciens murs, et ces murs entouraient l'espace compris entre les portes.

Au levant, étaient le château, la porte Neuve et la porte Saint-Julien; au couchant,



la porte Notre-Dame (1), ayant pont-levis et herse ; au nord, la porte à la Rose, et au midi, le château Gaillard.

Le surplus de la ville était renfermé, au sud, par la vallée qui joignait la porte Saint-Julien et la halle au blé ; à l'occident, par le château Gaillard et la rue du Jeu-de-Paume ; à l'orient, par le Martray et la rue Notre-Dame (2) ; au septentrion, la ville était cernée par la rue des Doves, qui va rejoindre la porte Neuve au levant, de sorte qu'elle formait un quadrilatère.

Les habitants de Quintin et ceux des faubourgs étaient contraints de cuire leur pain au Four-à-Ban de la ville.

A la Toussaint, presque toutes les maisons de l'enclos de la ville devaient payer à la seigneurie de Quintin le droit de *fumage*, ou à défaut, 15 sols d'amende.

---

(1) Cette porte a été détruite pour faciliter le passage des voitures.

(2) L'antique chapelle de Notre-Dame sert maintenant de magasin, et sa fontaine est à trois mètres au-dessous du sol, par suite de l'exhaussement successif du pavé et de la place du Martray.

Cette chapelle, d'une architecture gothique, est en ceintre avec rosaces.

La demoiselle Françoise Quiniar, qui possédait une maison *au bout d'en haut* de la halle, devait, selon aveu par elle fait en 1616, donner chaque année au comte de Quintin une douzaine d'aiguillettes de ruban, ferrées de laiton, plus une paire de vergettes de *menues bruères*.

Quelque singulier que soit ce droit, il ne saurait entrer en parallèle avec un droit dû au seigneur de La Harmouët, sous le fief de Quintin.

On lit à ce sujet dans un aveu du 10 Juin 1609, rendu par Michel Chevance et Isabeau Le Corre, du village de Coëtfaonau, paroisse du Haut-Corlay, à écuyer Gilles de Lire, sieur du Tertre et de La Harmouët, que « les possesseurs dudit village avaient accoutumé d'aller à cheval porter une livre de poivre moulu jusqu'en la salle basse de La Harmouët, et icelle déposer à cheval sur la cuve de la cheminée de la salle basse dudit lieu, en un pochon de cuir blanc, le soir de la vigile de Noël, et que s'il arrivait que le cheval fit la fiente dans ladite salle (on copie les termes de l'acte), il était dû cinq sols à la servante pour nettoyer ladite salle, et au cas que le cheval eût sorti sans faire fiente, que celui

qui le montait avait le privilège de dîner à la table du seigneur de La Harmouët.»

Mais si les habitants de Quintin étaient sujets à diverses redevances plus ou moins onéreuses, il leur avait été fait une belle concession le 28 Juin 1646; car ils avaient ce jour, et à jamais, été exemptés des *lods et ventes*, à charge à eux de payer soixante livres à la seigneurie; mais pour jouir de ce privilège qui s'étendait à tous ceux qui demeureraient dans une circonférence de 1450 pieds *de duc* ou *de roi*, du centre de la ville, selon ce que porte un aveu de 1785, il fallait, en outre, avoir une habitation dans la ville ou les faubourgs, dans l'enceinte des bornes d'exemption. Comme on n'était pas d'accord sur les points où devaient être placées les bornes, il y avait fréquemment des discussions à ce sujet. Le seigneur et les habitants se disposaient à placer ces bornes, quand la tourmente révolutionnaire vint souffler sur le seigneur et la seigneurie.

Le comté de Quintin fut érigé en baronnie le 24 Mai 1451 par Pierre V, duc de Bretagne, en faveur de Tristan du Perrier. C'était l'une des neuf baronnies dont la possession donnait, sans élection, le droit de présider la noblesse aux états de Bretagne.

Cette baronnie fut convertie en duché le 23 Mars 1691, au profit de Guy-Alnoze de Durfort, maréchal de France, duc de Lorge.

En 1706, d'autres lettres-patentes autorisèrent Guy de Durfort à changer le nom de Quintin en celui de Lorge, mais cette ville n'en a pas moins continué à s'appeler comme par le passé.

Il n'en a pas été de même de la forêt de Quintin ou de l'Hermitage, que tout le monde s'obstine encore à désigner sous le nom de forêt de Lorge. Elle n'a plus droit à ce nom toutefois, non plus que la ville de Quintin.

En effet, le duc de Lorge s'étant trouvé propriétaire de la terre de Quintin par la mort de son père, Guy de Durfort, duc de Lorge, décédé en 1758, et par la renonciation de son frère aîné, le duc de Randan, depuis maréchal de France, il se démit de son duché en 1773, en faveur de son gendre, le comte de Civrac, qui avait épousé la seconde de ses filles; mais cette démission, nulle dans ses formes, l'était encore comme contraire aux lois de la Bretagne; aussi fut-elle annulée par arrêt de 1778, émané de l'autorité même de Sa Majesté, arrêt qui mit également au néant le titre de

duc de Lorge, dont la baronnie de Quintin avait été décorée.

Voici comme la terre de Quintin était échue aux Durfort, et comment elle est tombée postérieurement aux Choiseul.

Advenue, ou peut-être revenue à la maison de la Trimouille par Anne de Montfort (1), Henri de la Trimouille et Marie de la Tour-d'Auvergne, son épouse, la vendirent, le 13 Janvier 1638, pour une somme de 480,000 f. à Amaury Gouyon, marquis de La Moussaye (2), et à Henriette-Catherine de la Tour-d'Auvergne, née princesse de Sedan, sœur de Turenne, sa compagne.

Elle fut revendue, le 29 Septembre 1681, par Henri Gouyon, marquis de La Moussaye (3) et Suzanne de Montgommery, son épouse,

---

(1) En 1557, la seigneurie de Quintin appartenait au comte de Laval-Montfort.

(2) La Trimouille et La Moussaye étaient beaux-frères, si l'on en croit les historiettes de Talm<sup>t</sup> des Réaux, *Mémoires pour servir à l'Histoire du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. I., p. 372.

(3) Selon M. Aimé Baron-Dutaya, dans l'ouvrage déjà cité, les seigneurs de La Moussaye avaient noblement mangé leur fortune à présider les états de Bretagne. On ajoutera que l'édification du château de

à Guy-Alonze de Durfort, leur cousin, pour et moyennant 400,000 f. et une rente viagère de 30,000.

De cette maison, la terre de Quintin est passée dans celle de Choiseul par Marguerite-Guyone de Durfort, dernière du nom, épouse de César-François, vicomte de Choiseul.

C'étaient de hauts et puissants seigneurs que les Comtes-Barons de Quintin; aussi, ne verra-t-on pas, sans quelque intérêt, la nomenclature des droits affectés à ce fief.

Nous puiserons quelques détails sur les droits et privilèges de cette terre, dans le minu (1) fourni au roi, le 20 juin 1785, par Regnaud-César-François, vicomte de Choiseul, et Marguerite-Guyone de Durfort de Lorge, pour l'élégement du droit de ra-

---

Quintin et de divers temples n'a pas dû non plus être étrangère à leur ruine.

(1) La seigneurie de Quintin était dans l'origine le partage d'un cadet de la maison de Penthievre. C'est pourquoi cette terre a été tenue de tout temps en hommage-lige du duché de Bretagne, et en juveigneurie de la baronnie d'Avaugour, qui appartenait autrefois à la maison de Penthievre. Ce dernier point jugé par un arrêt solennel de 1637.

chat dû à sa Majesté, par suite du décès de messire Louis de Durfort, duc de Lorge, baron de Quintin, survenu le 10 décembre 1775.

On passe sous silence le préambule de cet acte, où il est pourtant fait mention *du château, ville close et forteresse de Quintin, douves, fossés et faubourgs d'icelle*, et on en vient tout de suite à ce qui concerne les privilèges du comte de Quintin, qui a coutume et est en droit, est-il dit dans l'acte, de lever en ladite seigneurie, coutumes, havage, minage, péages, pavages, passages, trépas, étalage, salage, cohuage, bouteillage, noffaige, fumages, solerages, taulieu, empostée, poids du cent (1), taulx et amende, droits de quintaine, de toison, lainages, rentes mangières et chefs-rentes, et autres

---

(1) Le 19 novembre 1573, François Budes, écuyer, sieur de La Noë-Sèche, présenta requête au comte de Quintin, et la fit signifier aux bourgeois, manants, marchands et trafiquants de Quintin, touchant le droit qu'il disait lui appartenir, à cause de sa terre de la Noë-Sèche, *du grand poids et balance dans la ville de Quintin, auquel se doivent peser toutes marchandises qui se vendent et débitent par poids en ladite ville et excèdent 25 livres.*

droits et devoirs féodaux. Halle, prison, ceps, colliers, fourches patibulaires, auditoires auxquels est en tout temps exercée la justice, cour et juridictions hautes, moyennes et basses, juridiction de la police, appréciation de grains, tenue d'assises, plaids généraux avec leurs menées, contredits et appellations des juges du fief et juridictions inférieures mouvantes de ladite comté, baronnie de Quintin, avec tous les droits appartenant à tous degrés de justice, et comme appartenant à terres de pareil titre ;

Le seigneur de Quintin a en outre, continue-t-on, droit de bâtardise (1), deshérence, épaves, gallois, lods et ventes, rachats, sous-rachats et autres droits casuels à certains, ainsi que l'usage de fief et la coutume le comportent. Il a encore audit château et forteresse de Quintin, capitaine,

---

(1) Le 30 octobre 1521, le Procureur fiscal de la cour de Quintin fit d'office une enquête touchant le décès de Henri Le Nepvo, bâtard, mort sans hoirs de corps, en la ville de Quintin, dont les meubles avaient été enlevés au préjudice du seigneur de Quintin, à qui ils appartenaient, en vertu de son droit de bâtardise.



droit de capitainerie et de guet et alleux, qui se doit lever par ledit capitaine, à Noël et à la Saint-Jean, sur tous ses gens partables et du tiers-état (1), à cinq sols chacun par an, avec tous autres profits et émoluments du fief, institution et provision d'officiers, tant pour l'exercice de la justice que pour la garde et la défense de la forêt et bois, dans toute l'étendue de ladite comté, baronnie de Quintin, maîtrise des eaux bois et forêts, à l'instar des maîtrises royales avec maître particulier, garde-marteau, procureur fiscal, procureurs, greffier, sergents, gardes, sur-garde, lieutenants.

Présentation d'onze canonicats en l'église collégiale de Quintin, des chapelles S.-Jean, Saint-Armel, L'Hermitage, Le Fœil et autres, même le doyen et recteur de Quintin, les recteurs de Pommerit-le-Vicomte et Saint-Gilles-le-Vicomte en Tréguier, droit de patron, fondateur et supérieur, premier pri-

---

(1) Une pièce de 1468, que celui qui écrit ces lignes a vue aux archives du château de Quintin, prouve que les habitants de cette ville étaient tenus de faire la garde du château.

micier en toutes les églises (1) tant de Quintin que dans toute l'étendue de ladite comté, baronnie de Quintin, avec tous droits de seigneurie, patronage, fondation et honorifiques accoutumés.

Châteaux, maisons, fermes et dépendances, moulins à blé, à tan, à fouler, avec leurs distrois, marteaux, étangs, biez, retenue d'eau, pêcheries, prés, prairies, colombiers, garennes, conils, droit de pêche et de chasse à cor et à cri, forêts, bois de haute-futaye et décoration, rabines, taillis, buissons, héritages, terres arables et non, terres vaines et vagues, landes, pâtis, gallois, issues; et en toute l'éten-

---

(1) Déclaration du préfet, directeur de la congrégation de Notre-Dame, érigée en la chapelle S.-Yves, rue du faubourg des Forges, qui avoue et reconnaît que Guy de Durfort, maréchal de France, etc., est fondateur de cette chapelle.

Par cette déclaration qui est du 11 Mars 1696, et signée par Martin Digaultray, et Martin Le Coniac, préfet, par Marc Gautier, assistant, et autres, la congrégation reconnaît que le comte de Quintin a droit de faire mettre ses armes, aux frais de la congrégation, sur les murailles et vitres de la chapelle Saint-Yves.



due de ladite comté, baronnie de Quintin, audit seigneur, comte et baron, et aux seigneurs de fiefs, ses vassaux mouvants de lui, et autres héritagers y a usance (1) locale de congédier et mettre dehors les détenteurs de leurs terres, tenues à domaine congéable, quand bon leur semble, en les récompensant de leurs édifices et superficies, à dire d'experts.

Audit seigneur, poursuit le minu, appartiennent aussi les droits, prérogatives, privilèges, rang et séance distingués, de haut et ancien baron, dans l'assemblée des états de Bretagne, avec droit de présider l'ordre de la noblesse, sans élection; et ladite comté et baronnie de Quintin consiste, au fief de Quintin, dans l'universalité du fief dans les paroisses et trèves de Saint-Thurian de Quintin, Le Fœil, Saint-Donan, Plaine-Haute, Saint-Julien, Plaintel, Saint-Brandan, L'Hermitage, Allineuc, Lanfains, Le Bodéo, La Harmouët, Le Haut-Corlay, St-Bihy, Le Vieux-Bourg-Quintin (2), S-Gildas,

(1) Voir sentence de 1581 sur l'usage congéable de Quintin, et autre sentence de 1610.

(2) En 1832, on y découvrit, au village de Hinguet, neuf colliers ou *torques* celtiques en or massif. Le

Le Leslay, Saint-Gilles-Pligeaux, Quimper, Bothoa, Lanrivain, Sainte-Tréphine, Canihuel, Querrien, Pommerit-Quintin, Trémergat, Gausson, Saint-Carné, S.-Martin, Saint-Conen, Magoar et autres, toutes les susdites paroisses et trèves aux évêchés de Saint-Brieuc, Quimper et Dol, le tout tenu tant en proche qu'en arrière-fief et au fief de Quintin au Guemené, membre de ladite comté, baronnie de Quintin, dans l'universalité de fief dans les paroisses et trèves de Pommerit-le-Vicomte (1), Gommenech, Le Merzer, Saint-Gilles-le-Vicomte, et s'étend encore aux paroisses et trèves du Faouët, Saint-Clet et autres dans l'évêché de Tréguier, le tout aussi, tant en proche qu'en arrière-fief.

---

travail en était grossier et semblait fait à la lime; réunis, les neuf colliers pesaient 32 marcs 6 onces 36 grains d'or pur. M. de Fréminville en donne la représentation figurée entre les pages 342 et 343 de ses *Antiquités des Côtes-du-Nord*.

(1) La vicomté de Pommerit comprenait, outre cette commune, celles de Saint-Gilles, Gommenech, Le Merzer, Le Faouët, Quimper-Guézénec et Saint-Clet.

Cette vicomté relevait, comme on le voit, du comte de Quintin.

Le préambule du minu se termine ainsi :

Et de ladite comté, baronnie de Quintin, relèvent prochainement et ligement plusieurs grandes et belles terres situées dans les paroisses susnommées, décorées de fiefs et justices avec plusieurs droits utiles et honorifiques et autres manoirs et métairies nobles et sans fief.

Les sires de Quintin ont, de fois à autre, figuré dans l'histoire du duché. C'est ainsi qu'en 1283, Jean Bothrel fut l'une des cautions du traité qui intervint alors entre le duc et Henri d'Avangour.

En 1347, un sire de Quintin fut tué à la bataille de la Roche-Derrien, sous les étendards de Charles de Blois.

En 1364, un autre sire de Quintin prend encore parti pour Charles de Blois.

En 1420, Geoffroy, sire de Quintin, se ligue avec plusieurs seigneurs contre les Penthievre ou de Blois qui avaient détenu le duc prisonnier.

En 1487, Pierre de Rohan, qui était seigneur de Quintin, ayant embrassé les intérêts de la France, Quintin fut deux fois réduit en cendres par les partisans du duc de Bretagne. La même année, Pierre de Rohan

entra dans la ville par surprise, et, en cette année, Quintin changea trois fois de maître.

En 1592, cette ville appartenait au jeune comte de Laval, qui l'avait maintenue, ainsi que Vitré, sous l'obéissance du roi. Mercœur s'en empara pour la ligue, détruisit son château et prit la ville (1). Robien en chassa les ligueurs et la remit sous la puissance de Henri IV, qui ne tarda pas à la perdre de nouveau.

Ce ne fut toutefois qu'après quinze jours de tranchée ouverte que du Liscoët, qui en avait le commandement pour le roi, se vit forcé de livrer de rechef aux troupes de la ligue la ville et le château, dont il sortit vie et bagues sauvées ; mais le capitaine La Giffardière (2) l'enleva bientôt par surprise

---

(1) Elle avait été démantelée en 1294, mais il paraît que ses fortifications avaient été en partie rétablies depuis cette époque, puisqu'elles furent de nouveau détruites en 1487 par le capitaine Rocerf, qui commandait les troupes du duc de Bretagne. Au moment de la ligue, Quintin n'était entouré que de vieilles douves et de barrières.

(2) Il avait épousé une Dlle de Robien.

et remit d'une manière définitive la ville de Quintin sous l'obéissance de Henri IV.

Quant au comte de Laval, il alla mourir en Hongrie, en combattant les Turcs, et il ne laissa pas de postérité.

Enfin, le 4 Thermidor an trois, suivant une lettre des administrateurs du département des Côtes-du-Nord, le marquis de Joyeuse s'empara de Quintin et y préleva une contribution de cent mille francs (1). Si l'on en croit Duchâtelier (2), dans l'important ouvrage qu'il a publié sur la révolution en Bretagne, ce ne serait pas le marquis de Joyeuse, mais bien le vicomte de Pont-Bellanger qui serait entré à Quintin, et aurait poussé jusqu'à Châtelaudren, d'où il se repliait, après y avoir prélevé sur les patriotes une somme de 40,000 f., quand la nouvelle des désastres de Quibéron lui parvint.

D'après la lettre que nous avons citée, les royalistes n'étaient qu'au nombre de 12 ou 1500 hommes, auxquels s'étaient joints les paysans des campagnes voisines. Comment donc cette

---

(1) On pillait en outre les maisons des patriotes, tant en cette ville qu'à Châtelaudren.

(2) Page 115 de son 5<sup>e</sup> volume.

troupe, que la nouvelle des désastres de Quibéron devait avoir démoralisée, put-elle échapper aux 1800 grenadiers de l'adjudant-général Champeaux, ainsi qu'aux 1000 hommes du général divisionnaire Chabot, qui était à cheval sur la grand'route de S.-Brieuc à Quintin, et à la colonne de 4 ou 500 hommes qui occupaient également, à moins de 5 kilomètres de Quintin, la route de Châtelaudren? C'est un point d'histoire qui n'est pas encore suffisamment éclairci. — Toujours est-il qu'à l'approche de Champeaux, dont les troupes couronnaient les hauteurs de Lanfains, les royalistes évacuèrent Quintin par la route de Corlay, qu'on avait laissée libre. Nul n'inquiéta leur retraite, et, le lendemain de leur départ, Champeaux, qui avait fait occuper le château par deux compagnies de grenadiers, entra en ville à la pointe du jour. Chabot et la colonne dirigée de Châtelaudren sur Quintin y entrèrent également, deux heures après l'arrivée des grenadiers de Champeaux.

Quintin a donné naissance au père Rigo-leur, né en 1595. Cet auteur a laissé quelques ouvrages ascétiques assez estimés. L'édition de ses œuvres est de 1686.

L'abbé Désaunais, bibliographe habile, est également né à Quintin, où M. Daillant de la Touche, collaborateur de Fréron, a aussi reçu le jour en 1744.

MM. Dutaya et de Kerdanet font encore naître à Quintin le révérend père Toussaint Le Bigot de Saint-Luc, religieux carme, auteur de divers ouvrages connus; mais ils n'ont appuyé d'aucune preuve ce fait sujet à controverse.

J. Burlot, recteur du Vieux-Bourg et *docteur de Paris*, peut à plus juste titre être considéré comme ayant reçu le jour à Quintin. Il est auteur d'un opuscule intitulé *l'Anti-Calvinisme*, de 70 pages d'impression, imprimé à Rennes en 1663, chez Y. Durand, imprimeur ordinaire de l'évêque, rue Saint-Germain, à l'Image-Notre-Dame.

Cet ouvrage de Burlot semble avoir excité l'enthousiasme de ses contemporains, car on mit pour épigraphe d'une seconde édition :

« *Armorica extollat frontem super æthera, namque* (1)

» *Tullium habent Latii, Tullium et Armorici.* »

On fit aussi l'anagramme de son nom de la manière suivante : « *Johannes Burlotus (Sorbônæ Tullius).* »

---

(1) On copie textuellement.

La vente de la terre de Quintin et de la seigneurie d'Avangour (1), par Henri de la Trémouille à Amaury Gouyon, et les suites qu'eut cette aliénation, forment un des épisodes les plus importants de l'histoire de Quintin.

Renonçant à tous les privilèges accordés par les édits, articles secrets, etc., les acquéreurs, qui faisaient profession de la religion prétendue réformée, s'étaient obligés, par le contrat d'acquêt, à ne point accroître les bâtiments de leur terre pendant qu'ils appartiendraient à un culte dissident, à n'y pas faire leur demeure habituelle, à n'établir aucun prêche dans l'étendue de leur seigneurie, à n'y faire aucun exercice de leur religion, soit public ou particulier, et à n'y avantager en aucune façon leurs coreligionnaires, consentant qu'à défaut d'exécution de l'une de ces clauses, le roi leur retirât ce comté, et leur en remboursât le prix d'acquêt.

---

(1) La terre, baronnie et juridiction d'Avangour embrassait la paroisse de Plésidy, la trêve de S.-Fiacre et celle de Saint-Péver.

Cette juridiction fut transportée à Quintin en 1645.



Ces conditions étaient rigoureuses, et les La Moussaye de zélés calvinistes; aussi, ne tinrent-ils aucun compte des clauses du contrat, dont l'inexécution amena, le 28 février 1639, une demande en retrait lignager, ce qui donna lieu à un procès qui fut terminé par une transaction du 27 juin 1640.

Par cet acte, les nouveaux propriétaires s'engagèrent de rechef à exécuter fidèlement les obligations par eux contractées le 13 janvier 1638; et de plus, ils promirent de ne séjourner à Quintin que quatre fois par an, et quinze jours chaque fois.

Qui n'aurait cru cette transaction définitive et irrévocable? Toutefois, au mois de juin 1643, M. et Mme de La Moussaye obtinrent des lettres *de relief* qui annulèrent la transaction de 1640, et leur imposèrent pour toute défense l'exercice public de leur culte.

Ainsi mis à l'aise, et se souciant peu de cette prohibition, M. et Mme de La Moussaye donnèrent carrière à leur zèle religieux et à leur esprit de prosélytisme. Ils rétablirent à Plouër l'exercice public de la religion P. R. qui y était d'institution royale, et y remontait à 1612; et, à la demande de Tho-

mas David, s<sup>r</sup> du Plat, bourgeois de Dinan, ainsi qu'à la sollicitation de plusieurs bourgeois de S.-Malo, ils passèrent ou ratifièrent un acte de donation de 25 cordes de terre auprès du bourg, pour y bâtir un temple. Ils accordèrent également un terrain, pour servir de cimetière aux religionnaires.

Ils édifièrent un temple et instituèrent un prêche à leur château de La Moussaye (1), en Plénée-Jugon, et ils lui donnèrent pour pasteur M. La Roque, qui, chaque dimanche, y faisait la prédication, et dont les instructions étaient habituellement suivies par les personnes du château, par MM. du Tertre-Guinguet, sénéchal, et Jean Galibert, procureur fiscal de la juridiction; par la dame Desmoulin, v<sup>e</sup> de l'ancien sénéchal, par les familles Marval, Rochelle, Desgrée de la Palga, Boyé et autres.

Ils bâtirent en 1658 un pavillon dans la forêt de Quintin, à un myriamètre de cette

---

(1) Une lettre du roi du 26 avril 1658 permit à MM. de la R. P. R. de convoquer un synode à La Moussaye pour le 4 août suivant; et le 24 mai, le marquis de La Moussaye fut chargé d'assister à l'assemblée, afin qu'il ne s'y passât rien qui fût contraire au service de Sa Majesté.



ville, et en 1660, ils y mirent un ministre du nom de Tinaru.

L'exercice du culte y fut d'abord défendu, puis permis par arrêt du Parlement (1); et l'on y vit accourir des calvinistes de S.-Brieuc, S.-Martin, Guingamp, ainsi que des diocèses de Tréguier et de Cornouaille.

Un cimetière fut aussi consacré sur un terrain proche du pavillon, mais plus tard il fut fermé par ordre du roi, bien que ceux de la religion prétendissent y avoir droit, en vertu de l'art. 28 de l'édit de Nantes.

Bientôt, sous prétexte de l'éloignement de l'Hermitage, du mauvais état des chemins et de leur âge avancé, le comte et la comtesse de Quintin firent venir un ministre

---

(1) Le 20 Juin 1662, des commissaires dressèrent, par ordre du roi, procès-verbal des lieux où les religionnaires pourraient pratiquer leur culte, dans chacune des villes de Bretagne. Ils réglèrent qu'à Dinan, par exemple, les calvinistes auraient un espace de vingt pas, en forme de triangle, à prendre sur un point aboutissant d'un côté à la contrescarpe du fossé de la ville, et de l'autre au chemin conduisant au faubourg de Léhon; et défense fut faite de les troubler dans leurs exercices religieux, sous les peines portées pour crime de lèse-majesté.

en cette ville ( M. Vincent ). Ils y établirent un prêche, d'abord à la maison commune où ils demeuraient, et plus tard, dans le petit souterrain du château, dont l'entrée se trouve aujourd'hui au bout du quinconce; ils y firent la cène, ils y chantèrent des psaumes, et leur assurance allant toujours croissant, ils molestèrent les catholiques et obligèrent un gentilhomme, sénéchal de Quintin, à se démettre de sa charge dont ils investirent le s<sup>r</sup> Uzille, l'un de leurs coreligionnaires (1). Ils firent enlever par leurs gens toutes les provisions du marché pendant une visite pastorale de l'évêque de Saint-Brieuc, et le 17 juillet 1660, le procureur-fiscal de la juri-

---

(1) Le nombre des calvinistes s'accroissait de jour en jour à Quintin, et un procès-verbal, dressé en juin 1662 pour être envoyé à Monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc, établit qu'indépendamment du comte, de la comtesse et de leurs nombreux domestiques, on y trouvait les religionnaires suivants :

Le sénéchal, sa femme, six enfants; Tavault, Dubosquet, Dulaurent, Ollivier Dupré, chirurgien, sa femme et ses enfants; Boisnel, chirurgien, et sa famille; Oisel, famille encore existante à Quintin; la dame Philippe, Hélène le Gac, la femme Taillis, sage-femme et ses enfants; Le Bocage, chirurgien-apothicaire, sa femme et ses enfants.

diction insulta ce prélat jusque dans l'église.

Cette conduite odieuse avait sa cause secrète dans un grand procès qui s'était agité pendant de longues années, entre Denis de la Barde et M. et Mme de La Moussaye, procès pour lequel le roi les avait envoyés plaider au Parlement de Rennes.

Nous avons dit à la page 23 du second volume de nos *Notions historiques*, comment les parties contendantes s'étant rencontrées sur le perron du palais, la marquise de La Moussaye s'était oubliée jusqu'à essayer de donner un soufflet à l'évêque, pour quoi elle avait été obligée de dire au prélat, en présence de la noblesse et des notables de Quintin : « Monseigneur, je viens déclarer que je suis fâchée du passé, vous priant de l'oublier. » A quoi Denis de la Barde avait répondu : « Madame, à n'y jamais penser. » Et comment, quelques heures après, le prélat était allé avec tout son clergé rendre visite à la marquise, ce qui avait mi fin à la contestation relative à cette offense.

Quoi qu'il en soit, le comte et la comtesse de Quintin avaient, pendant le grand procès dont il vient d'être fait état, construit trois

pavillons (1) sur l'emplacement du vieux château de Quintin. C'était même l'un des griefs de l'évêque, qui prétendait que M. et Mme de La Moussaye construisaient une sorte de forteresse, pouvant servir au besoin de place de refuge aux religionnaires; le marquis et la marquise soutenaient au contraire fortement que ce n'était qu'une maison de plaisance.

Il serait aujourd'hui assez difficile de déterminer qui avait tort ou raison sur ce point. Toujours est-il que les murs du seul pavillon qui soit encore debout, sont épais de trois à quatre mètres, mais que les embrasures des croisées semblent beaucoup trop grandes pour celles d'une place forte. Toujours est-il encore, qu'il paraît certain et qu'il est de tradition, que c'est l'évêque qui a empêché l'achèvement du château de Quintin, d'où encore la colère et la haine envenimée du marquis et de la marquise de La Moussaye (2).

---

(1) Deux de ces pavillons ont été démolis par Guy Alonze de Durfort qui en a employé une partie des matériaux à construire le château où il a vécu avec tant d'éclat, et auquel il a donné le nom de Lorge, dans la forêt de l'Hermitage.

(2) En 1685, M.<sup>lle</sup> Marie Gouyon de La Moussaye veut

Le pavillon qui existe aujourd'hui est d'une architecture imposante : il est placé à l'entrée de la ville dans l'angle saillant qui domine la route de Saint-Brieuc et l'étang de Quintin. Il est élevé sur une partie des voûtes souterraines très-fortes et très-vastes, sur le terre-plain desquelles devaient être édifiés plusieurs pavillons semblables.

Les autres bâtiments du château ont été construits par le grand-père du propriétaire actuel. Il s'y trouve de beaux appartements, et l'on y voit les portraits de plusieurs des ancêtres du comte de Choiseul, dans l'une et l'autre ligne.

On y remarque entre autres, outre les portraits de Guy-Alonze de Durfort, de Turenne (1) et du ministre Choiseul, ceux de Louis de Durfort, comte de Feversham, gentilhomme de la chambre de Charles II et pair d'Angleterre, où sa religion le força de se retirer. Général des armées de ce prince,

---

sortir du royaume, mais, arrêtée à la frontière, elle est reconduite à la citadelle de Tournay.

(1) La tradition porte que ce grand homme a couché dans l'une des chambres du château, qui depuis se nomme la chambre de Turenne.

il défit et prit le duc de Montmouth en 1685, et mourut à Londres le 19 avril 1709.

Les portraits de Sylvie, deuxième fille de Jacques II de Durfort, duc de Duras, et de L. Madeleine de la Marck, épouse de Procope-Marie Pignatelli, comte d'Egmont, grand d'Espagne de la première classe; de Charlotte de Mazarin, épouse d'Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras;

D'Elisabeth-Philippine de Poitiers, héritière de tous les biens de cette illustre maison. Elle épousa Guy-Michel de Durfort de Lorge, duc de Randan;

De Marie-Jeanne, leur fille, mariée à Jean de Bretagne, duc de la Trémouille et de Thouars, pair de France;

De Marguerite-Félicité de Lévy Vantadour;  
De Catherine de Foix;

De Henriette de Durfort, fille de Guy-Alonze et d'Elisabeth de la Tour d'Auvergne, épouse de Louis de Bourbon, marquis de Malos.

De Régine de Goth, femme de Bertrand de Durfort; de Marguerite de Grammont, de Marie-Antoinette de Mesme, d'Eléonore de Périgord, de Catherine de Biron et de beaucoup d'autres dont l'énumération serait trop longue.

Quintin était primitivement au milieu de la forêt qui a long-temps porté son nom, et qui aujourd'hui s'appelle l'Hermitage. Ainsi le veut la tradition, et on serait tenté d'en admettre la vérité, lorsqu'on voit ses *retraits* extraordinaires depuis 1660. Alors cette forêt (1) touchait à Carestiemble, dont elle est à présent à plus de cinq kilomètres de distance. Elle ne s'étend plus de ce côté, au-delà du fourneau du Pas.

**La Forêt de Quintin** qui, d'après les titres des convenants de M. le comte de Choiseul, embrassait, à une époque non encore trop reculée, les communes de S.-Gilles-Pligeaux, Kerper, Bothoa, Canuel, Ste-Tréphine, Pommerit-Quintin, Saint-Conen, Plounévez-Quintin, Trémergat, S.-Magoër, Saint-Fiacre, Plœuc, Plaintel, S.-Careuc, Gausson, L'Hermitage, Allineuc, Le Bo-

---

(1) Une autre forêt qui, d'après une lettre de François de Bretagne, existait en 1480 en la commune de la Harmouët, en a si bien disparu qu'il n'en reste plus de vestiges ; c'est la forêt de Coërre.

Il existe aussi aux archives de Quintin une procédure de 1485, relative à cette forêt, qu'on y désigne sous le nom de Coëtra.

déo, Lanfains et La Harmoët, ne s'étend plus que dans les neuf dernières communes.

La forêt de Quintin s'est, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, appelée *Brocéliande*. On en connaissait deux, savoir : la Brocéliande de Quintin et celle de Paimpont.

M. Aimé Baron-Dutaya pense, et nous croyons que les forêts de Loudéac, de Quintin, de La Hardouinaye et de Paimpont ont fait jadis une seule et même forêt ; mais en quel temps ? Nul ne le sait.

Ce qu'on avait à dire de Quintin resterait imparfait, si l'on ne rappelait ici que plusieurs jolies campagnes existent dans les environs de cette ville, et notamment La Noë-Sèche, Robien, Crenan, La Bruyère et Grénieux.

On trouve aussi à l'entrée de la ville, derrière le calvaire, un menhir long de huit mètres cent vingt-cinq millimètres. Ce monument druidique se termine en pointe. Quelques bonnes gens croient que cette pierre recouvre des trésors et qu'elle danse quand minuit sonne.

**Carestiemble**, dont il a été un peu plus haut fait état, est un village à peu de



distance de Quintin. Il est traversé par une ancienne voie romaine et se trouve dans la commune de Lanfains.

Le nom de ce village vient, croit-on, du latin; on prétend qu'il dérive de ces mots *campus hyemis*, et que, du temps des Romains, il y avait eu un camp en ce lieu. On ne saurait dire jusqu'à quel point cette prétention est fondée; mais ce qui est hors de doute, c'est que, dans la même commune, on trouve aussi le village de *Roma*, et que, dans un aveu du 23 Septembre 1660 (1), rendu au comte de Quintin par le colon du convenant de l'Hôtellerie, situé au village de Carestiemble, sur le bord de l'ancienne voie romaine, on déclare :

« Un petit courtil à la porte de l'aire où est une cave voûtée de taille et de quartiers de briques, de 145 pieds de long sur six de hauteur, joignant le chemin qui conduit de ladite maison à la chapelle du village. »

Si des fouilles étaient faites à Carestiem-

---

(1) C'est aussi dans cet aveu qu'il est dit que le courtil du convenant de l'Hôtellerie et les maisons de ce convenant, joignaient au taillis de la forêt de Quintin.

ble, et mieux encore au Rillan, à environ six kilomètres de Quintin, sur la route de Saint-Brieuc à cette ville; il est plus que probable qu'on y ferait des découvertes dignes d'intérêt.

**Le Rillan** est un hameau sur la gauche de la route de Quintin à Saint-Brieuc. Il est à quelques pas du pont de ce nom, que l'on croit être une altération de celui d'*Aurélien*.

Lorsqu'on travaillait à l'élargissement du grand chemin ci-dessus, les ouvriers trouvèrent, à la profondeur de dix pieds, des tessons de vieux pots, de la vaisselle en terre, de petites statues aussi en terre, des puits non comblés et couverts, des fours, des traces de pavé dont les pierres étaient placées debout, et des fondements de bâtiments construits à chaux et à sable.

Budet, habitant de cette commune, tira, à la même époque, de dessous terre, une statue en pierre, représentant un homme debout, revêtu d'une robe sans plis, ne descendant pas tout à fait jusqu'aux genoux. De la main droite, il tenait une espèce de boule, et dans la gauche il avait une massue qu'on aurait pu prendre pour une palme.

Cette statue avait trois pieds sept pouces



de haut , non compris la tête qui manquait.

La forme de la statue pouvait faire supposer qu'elle devait avoir été jadis placée dans un temple.

M. Hippolyte Le Coniac, de Quintin, a pratiqué une fouille au Rillan, il y a quelques années, et cette fouille a amené la découverte d'une statuette et de quelques vases qu'il a déposés au musée de Saint-Brieuc, où ils se trouvent confondus dans le pêle-mêle général.

Un grand nombre de médailles romaines a encore été trouvé en ce lieu il y a une vingtaine d'années. Tout peut donc faire croire qu'un établissement romain a autrefois existé au Rillan.

Les paysans de ce hameau tiennent de tradition qu'autrefois une ville a existé au Rillan, et que cette ville a été détruite par suite d'une catastrophe dont le temps ni la nature ne sont connus, et ils disent par forme de prophétie : « Quand Quintin périra, le Rillan ressuscitera. »

**HABASQUE.**



## SUITE DU DICTIONNAIRE

DES

## PERSONNES MARQUANTES

NÉES DANS LES CÔTES-DU-NORD.



**SUITE PAR M. DE GARABY.**

**BOTHEREL-QUINTIN** ( le comte de ), premier veneur du roi, né à la Ville-Geffroy, dans la commune de Plélo, est auteur d'un ouvrage qui a eu une seconde édition en 1776, et qui a pour titre : *Les Découvertes gastronomiques*.

**DAILLANT-DE-LA-TOUCHE**, né à Quintin, le 20 Novembre 1744, mort à la Salpêtrière, à Paris, en 1827, collaborateur de Fréron, inséra plusieurs articles dans l'*Année Littéraire*, jusqu'en 1776. On lui doit divers ouvrages, entr'autres, l'*Eloge de Molière*, 1769; des *Contes en vers*, dont la deuxième édition, in-12, parut en 1784; *L'Enfant prodigue*, poème en huit chants,

in-8°, 1785; *Abrégé des OEuvres d'Emmanuel Swédembourg*, contenant sa Doctrine sur la Jérusalem céleste, in-8°, 1788; *Les Caprices poétiques*, 1794; *Lettre à M. \*\*\**, sur l'ouvrage ayant pour titre: *Caractère des Femmes*, par M. Thomas. Daillant est mentionné dans la Biographie nouvelle des contemporains. Il est cité comme une des illustrations de Quintin, dans la Brocéliande de M. Baron-Dutaya.

**DU PLESSIX-BALISSON** (Geoffroy), naquit au Plessix-Balisson, commune dans le canton de Plancoet. Ce seigneur est à jamais recommandable comme ayant puissamment contribué à la propagation des lumières. Il fonda, dans la capitale de la France, le célèbre collège du Plessix. Il donna les grands biens qu'il possédait, afin de pourvoir à tous les besoins de quarante boursiers et d'un principal. De son côté, Guillaume de Coatmohan créa le collège de Tréguier, devenu par la suite le collège de France. Galeran, Nicolas et Jean de Guistry fondèrent le collège de Cornouaille. « Ainsi de riches et généreux ecclésiastiques rivalisaient d'ardeur à concourir au bien de leur patrie, en instituant jusqu'à Paris des établissements consacrés à l'éducation

et à l'entretien de jeunes écoliers bretons, qui n'avaient pas assez de fortune pour se soutenir à l'université. » *Baron de Roujoux*, Histoire des rois et des ducs de Bretagne.

**FROMAGET** (Jean-Joseph-Pierre), natif de Pontrieux, fit ses études à Rennes, chez les Jésuites, obtint au concours la chaire de belles-lettres à l'école centrale de S.-Brieuc, y tint depuis un nombreux pensionnat, où il forma des élèves distingués, et mourut dans cette ville.

M. Fromaget, qui a consacré toute sa vie à l'éducation de la jeunesse, est auteur de plusieurs ouvrages. Voici les principaux : 1° Diverses pièces de poésies insérées dans l'*Almanach des Muses*, vers 1778, entr'autres, une belle ode sur la naissance du Dauphin; 2° *Le Livre des Enfants*, ou notions générales qu'il est bon de leur donner, avant de les occuper à des études sérieuses et suivies, 1 v. in-8°, manuscrit; 3° *Eléments de Grammaire générale*, en cinq parties, 2 v. in-12, imprimés chez Prud'homme, à Saint-Brieuc, an 6; 4° *Rhétorique*, en trois parties, 3 vol. in-8°, manuscrits; 5° *Logique française*, 1 vol. in-8°, manuscrit; 6° Traduction de quelques livres de l'*Enéïde* et de *Tacite*.

**MICAULT DE LA VIEUVILLE**, (le chevalier Mathurin-Jules-Anne), né à Lamballe, le 16 Avril 1755, entra dans les gardes du corps du comte d'Artois en 1773, suivit les princes à l'étranger, et devint écuyer de main de la princesse Joséphine de Savoie, épouse de Louis XVIII. Rentré en France, il fut jeté dans les prisons; rendu à la liberté, il n'occupa aucun poste jusqu'à la restauration. Il fut après cette époque officier d'une compagnie des gardes de *Monsieur*, et se retira avec le grade de lieutenant-colonel de cavalerie.

Il fonda à Montmartre en 1804, l'asile de la providence, maison de retraite pour les personnes âgées ou infirmes de la ville de Paris. Une ordonnance royale du 24 Décembre 1817, reconnut cette création importante comme établissement public. Le fondateur en fut le premier administrateur général. Il dirigea également la société de la Providence, qui a pour objet de soutenir l'asile et de placer les jeunes orphelins.

On lui dut encore l'idée de l'association paternelle des chevaliers de S.-Louis.

Cet homme bienfaisant, mentionné avec éloge dans la *Biographie nouvelle* et dans le

*Dictionnaire historique* de Feller, augmenté par Pérennès, mourut à Paris le 24 Décembre 1829.

**PÉRICHOU DE KERVERSEAU** (François-Marie), maréchal de camp, naquit à Plouguiel, Côtes-du-Nord, le 13 Juin 1757.

Volontaire dans les dragons nationaux de Lorient, le 20 Avril 1791, il fut fait lieutenant au 15<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, le 17 Avril 1793. Nommé capitaine au même corps le 22 Mai suivant, M. de Kerverseau devint aide-de-camp du général Canclaux dans la même année; mis à la disposition du ministre de la marine le 13 Pluviose an 4, il fut nommé chef d'escadron le 20 dudit mois, et promu au grade d'adjudant général aux Iles sous le vent, le 3 Prairial même année. Dès le 28 Floréal an 5, il fut fait général de brigade à S.-Domingue, et rentra en France le 22 Vendémiaire an 10; remis à la disposition du ministre de la guerre et renvoyé à S.-Domingue, sous les ordres du général en chef Le Clerch, par ordre du premier consul, le 17 Brumaire an 10; le 8 Thermidor an 12, il revint en France par la voie de Bordeaux; et, par décret du 19 Pluviose an 13, le général de Kerverseau fut

( 140 )

nommé préfet colonial à la Guadeloupe, et pris par les Anglais dans cette colonie, le 8 Février 1810.

Rendu à sa patrie en Mai 1814, le général de Kerverseau fut pourvu du commandement supérieur de la place de Besançon, le 31 Août de la même année, et resta en disponibilité, depuis le 5 Avril 1815, jusqu'à son admission à la retraite, le premier Août suivant.

M. de Kerverseau avait été nommé par Sa Majesté membre du grand conseil de l'Hôtel royal des Invalides à Paris, où il mourut le 22 Février 1825.

**RAFFRAY** (François-Marie-Joseph) naquit à Plumieux, le 12 Février 1764. Il était avocat en 1789, et commanda les chasseurs de Loudéac lors de la formation de la garde nationale, à la fin de Juillet 1789. En Novembre 1790, il fut maire de Loudéac, puis juge au tribunal de Saint-Brieuc; en Novembre 1791, il fut appelé au directoire du département.

Le 19 Mai 1793, quartier-maître du bataillon de volontaires levé pour marcher au secours de Nantes, il sortit avec la colonne commandée par le général Beysser le 19 Juin

( 141 )

suivant et assista à la prise de Laloué, suivit la division qui se portait sur Clisson, mais qui fut arrêtée dans sa marche par plus de quinze mille royalistes à S.-Julien de Bote-reau. Cette colonne rentra à Nantes après avoir perdu beaucoup de monde.

L'armée vendéenne attaqua Nantes le 29 du même mois; Raffray sortait à côté du maire Baco, lorsque tous deux furent blessés.

Le 8 Octobre suivant, Raffray fut nommé adjoint au commissaire des guerres; le 15 Décembre 1794, il devint titulaire; réformé avec traitement le 24 Septembre 1800; remis en activité le 28 Octobre 1806. Le 11 Juillet 1807, il fut définitivement nommé commissaire des guerres de seconde classe et envoyé à Flessingue. Les Anglais, commandés par lord Chatam, débarquèrent le 29 Juillet 1809, mirent le siège devant Flessingue qu'ils bombardèrent deux fois, et Raffray qui se distingua dans plusieurs sorties, se rendit avec elle et les restes de la brave division Monnet, le 15 Août de la même année. Prisonnier de guerre, il fut transporté en Angleterre où il mourut le 12 Septembre 1813.

( 142 )

C'est à lui qu'on doit l'introduction et la propagation d'une pomme qui se conserve très-long-temps, et à laquelle la reconnaissance a donné dans le pays le nom de pomme de *Raffray*.

DE GARABY.

**Nota.** M. Habasque avait annoncé qu'il donnerait cette année une notice historique sur M. Beslay père, ancien député du département et l'un des hommes politiques qui font le plus d'honneur aux Côtes-du-Nord; mais M. Bailly, président du tribunal de Dinan et neveu de M. Beslay, lui a fait connaître que la famille Beslay avait chargé M. Victor Aubry de la publication de cette notice dont elle n'avait pas encore rassemblé tous les éléments.

Il n'a pas non plus été possible à M. Habasque de se procurer les documents nécessaires pour donner sur l'honorable M. de S.-Pern, l'article nécrologique qu'il avait promis dans l'*Annuaire* de l'an dernier.



( 143 )

## DÉLIBÉRATIONS

DU

## CONSEIL GÉNÉRAL

DES CÔTES-DU-NORD.

SESSION DE 1840.

SÉANCE DU 24 AOUT.

26 Membres présents; lecture de l'ordonnance royale de convocation; serment de 4 nouveaux élus; M. Le Saulnier-Saint-Jouan, président, pour la huitième fois; M. de Catuëlan, vice-président; M. Bailly, secrétaire; exposition faite, pendant 4 heures, par M. le préfet, de l'état du département; dépôt sur le bureau des dossiers des affaires évoquées; éloge de M. Moucet, membre enlevé par la mort; approbation de l'ouverture de la chasse, fixée par arrêté préfectoral et vœu qu'elle soit remise à l'avenir au 15 Septembre; division du conseil en trois commissions: la première, chargée des finan-



ces ; la deuxième , des travaux ; la troisième  
partagée en deux sections : l'une pour l'in-  
struction , l'autre pour objets divers.

SÉANCE DU 25. — 26 MEMBRES PRÉSENTS.

|                                                                                                                                                                              |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Pour entretien des édifices départeme-<br>taux. . . . .                                                                                                                      | 6,000 <sup>f</sup> |
| Honoraires de l'architecte. . . .                                                                                                                                            | 1,500              |
| Loyer des hôtels des sous-préfec-<br>tures. . . . .                                                                                                                          | 3,700              |
| Mobilier de la préfecture. . . .                                                                                                                                             | 1,500              |
| Casernement de la gendarmerie.                                                                                                                                               | 17,909             |
| Prisons. . . . .                                                                                                                                                             | 41,111 9           |
| Tribunaux. . . . .                                                                                                                                                           | 9,835              |
| Corps-de-garde. . . . .                                                                                                                                                      | 400                |
| Impressions. . . . .                                                                                                                                                         | 5,000              |
| Archives. . . . .                                                                                                                                                            | 2,400              |
| Frais de translation , tenue d'as-<br>semblées électorales , mesures<br>contre les épidémies et les épi-<br>zooties , primes pour détruire<br>les animaux nuisibles. . . . . | 5,700              |
| Dette départementale. . . . .                                                                                                                                                | 60 07              |

SÉANCE DU 26. — 28 MEMBRES PRÉSENTS.

|                                 |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| Pour les enfants trouvés. . . . | 38,200 <sup>f</sup> |
| Routes. . . . .                 | 121,823 71          |
|                                 | Travaux             |

*On trouve chez tous les Libraires du  
Département.*

**NOTIONS HISTORIQUES, etc. ,**  
par M. HABASQUE, ch<sup>er</sup> de la légion  
d'honneur, président du tribunal  
civil de Saint-Brieuc; 3 vol. in-8<sup>o</sup>,  
15 fr. ; prises chez l'auteur, 12 fr.

---

*OEuvres de M. DE GARABY, chan. ,  
régent de Philosophie.*

**CHANTS DE LA PIÉTÉ, 1 fr.**

**EXPLICATION du CATÉCHISME**  
de Saint-Brieuc, 1 fr. 50 c.

**MANUEL DU RHÉTORICIEN, 2 f.**

**VIES DES SS. de Bretagne, 2 f. 75 c.**

---

**ANNUAIRES de 1836, 1837, 1838,  
1839 et 1840.**

S.-BRIEUC, IMPRIMERIE DE L. PRUD'HOMME.